

Bourgogne

L'avis du Conseil économique,
social et environnemental de

J'ai pu faire le
tri dans mes choix
de métiers

Les stages sont
les points forts
de l'école

C'est bien d'être
en alternance,
on s'ennuie moins,
ça bouge plus !

L'E2C m'accompagne
à obtenir un diplôme

J'ai acquis
des nouvelles
compétences

E2C :
UNE OPPORTUNITÉ
À DÉVELOPPER EN
BOURGOGNE POUR
LES JEUNES EN RUP-
TURE ?

On a des supers
formateurs qui
s'adaptent à nous !

J'ai connu l'E2C par
la mission locale

L'E2C m'a permis
une remise à niveau

J'ai trouvé un
travail, je peux
payer mon loyer



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

« L'ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE : UNE OPPORTUNITE A DEVELOPPER EN BOURGOGNE POUR LES JEUNES EN RUPTURE ?

Avis

Rapporteurs : Brigitte SABARD et Christian BOUTET

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES.....	3
MEMBRES DE LA COMMISSION.....	4
LISTE DES ABREVIATIONS.....	5
INTRODUCTION.....	6
1 PRESENTATION GENERALE DE L'INSERTION VIA LES PARCOURS EN E2C.....	10
1.1 UNE RESOLUTION EUROPEENNE.....	10
1.2 LA MISE EN ŒUVRE EN FRANCE.....	10
1.2.1 Une initiative issue des territoires.....	10
1.2.2 La reconnaissance légale.....	11
1.2.3 La labellisation.....	11
1.2.4 Quatre E2C en Bourgogne.....	11
1.3 UN DISPOSITIF D'INSERTION DES 18-25 ANS PARMIS D'AUTRES.....	12
1.3.1 Le parcours EPIDE.....	12
1.3.2 Le parcours Garantie Jeunes.....	13
2 LES CARACTERISTIQUES DE LA REPONSE E2C.....	15
2.1 UNE REPONSE ANCREE SUR LE TERRITOIRE.....	15
2.1.1 Portée par les acteurs locaux.....	15
2.1.2 Pour des besoins économiques et sociaux du territoire.....	15
2.2 UNE REPONSE POUR UN PUBLIC DECROCHEUR SOCIAL ET SCOLAIRE.....	15
2.2.1 Une population fragilisée.....	17
2.2.2 Une population peu autonome.....	17
2.2.3 Un public qui ne peut pas entrer directement en formation professionnelle ou en emploi.....	17
2.3 LE RECRUTEMENT.....	18
2.3.1 Des élèves volontaires.....	18
2.3.2 Des entrées consolidées.....	18
2.4 LA PEDAGOGIE E2C.....	19
2.4.1 Une « pédagogie de la réussite ».....	19
2.4.2 Un parcours progressif et « sur mesure ».....	19
2.4.3 Un parcours tourné vers l'emploi, la formation, l'alternance.....	21
2.4.4 Une démarche progressive vers la définition du projet professionnel.....	21
2.5 LES COLLABORATIONS AVEC LE MONDE DE L'ENTREPRISE ET LES PRESCRIPTEURS.....	22
2.5.1 Les entreprises.....	22
2.5.2 Les prescripteurs.....	23
2.6 LA GESTION DES E2C.....	24
2.6.1 Les structures porteuses.....	24
2.6.2 Le fonctionnement.....	24
2.6.3 Le financement.....	25
3 ANALYSE DE LA REPONSE E2C.....	27
3.1 LES ATOUTS DU PARCOURS E2C.....	27
3.1.1 Une pédagogie pensée pour ce public.....	27
3.1.2 Une proposition nouvelle pour les entreprises.....	28
3.2 LES LIMITES DE LA REPONSE E2C.....	29
3.2.1 Les limites internes au dispositif E2C.....	29
3.2.2 Les limites externes du dispositif E2C.....	31
4 LES PRECONISATIONS DU CESER.....	34
BIBLIOGRAPHIE.....	50
ANNEXES.....	51

REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES

Monsieur Gilles BOUILLET, responsable de l'UT de l'Yonne, DIRECCTE Bourgogne

Monsieur Denis CHAUVEL, délégué général, Ligue de l'Enseignement de Côte-d'Or

Madame Delphine GANIER-DEGUEURCE, directrice de l'Ecole de la deuxième chance de l'agglomération dijonnaise

Monsieur Bruno LOMBARD, président de l'Ecole de la deuxième chance de l'agglomération dijonnaise

Monsieur Michel TRELAT, chargé de mission du Pôle Entreprises, Economie, Emploi, UT de Saône-et-Loire DIRECCTE Bourgogne

Monsieur Sylvain SAINTIVE, directeur, Centre EPIDE de Velet, lycée forestier de Bourgogne

Monsieur Bernard SUC, directeur, Mission locale de Mâcon

Le CESER tient particulièrement à remercier pour leurs disponibilité et collaboration les responsables d'écoles interrogés par téléphone ou mail,

Madame Barbara BUCHER, responsable de l'Ecole de la deuxième chance de Mulhouse

Madame Isabelle DEMIMUID, directrice de l'Ecole de la deuxième chance de Montceau-les-Mines

Monsieur David DESLOOVER, directeur de l'Ecole de la deuxième chance de la Nièvre

Madame Virginie JAYET, directrice de l'Ecole de la deuxième chance de Joigny

Monsieur Eric MEUNIER, directeur de l'Ecole de la deuxième chance de Châtellerauld

Monsieur Gérard PEROSZ, directeur de l'Ecole de la deuxième chance du territoire de Belfort

Madame Nathalie ROYER, directrice adjointe de l'Ecole de la deuxième chance de Bastia

Les responsables d'entreprises,

Madame Armelle BERLAU-VERDIER, Les Ganeshades, Cosne-Cours-sur-Loire

Monsieur Sylvain BIENTZ, Groupe La Poste, Dijon

Madame Coralie GHERBAI, Association Famille Heureuse, Dijon

Monsieur Jean-François MARK, Foyer des Jeune travailleurs de l'Yonne, Auxerre

Monsieur Cyril LERICHE, LC Paysage, Saint-Vallier

Monsieur Robert VERNUS, Montceau Sport, Montceau-les-Mines

Les formateurs et animateurs des quatre Ecoles de la deuxième chance de Bourgogne qui ont bien voulu répondre à nos questionnaires et les chargés de relations entreprises, Mme Elodie ALIMONDO, Monsieur Joël JOUBERT et Monsieur Christophe GREU, particulièrement sollicités,

Les 30 élèves d'E2C rencontrés qui, acceptant de s'exprimer sur l'école et leur parcours, ont animé notre réflexion.

MEMBRES DE LA COMMISSION

Présidente

Françoise FREREBEAU, représentante de l'Union régionale UNSA

Vice-Présidente

Brigitte SABARD, personnalité qualifiée compétente en matière d'environnement et de développement durable

Secrétaire

Isabelle RAUSZER, représentante du Comité régional CGT

Membres

Bernard BLETTERY, personnalité qualifiée

Christian BOUTET, représentant de l'Union régionale des entreprises d'insertion (UREI), de l'Union régionale des chantiers d'insertion, de l'union régionale des régies de quartiers et de réinsertion sociale (FNARS)

Michel FALLET, représentant de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)

Dominique GENDRON, représentant de l'Union régionale des syndicats CGT-FO

Jean-Pierre MUGNIER, représentant du Comité régional CGT

Xavier PAILLARD, représentant de la FSU

Etienne RAVY, représentant de la Fédération de la formation professionnelle (FFP) et du Centre de formation d'apprentis implantés en Bourgogne (CFA)

Jeanne RUBIN, représentante des Organisations syndicales d'artisans au sein de l'union professionnelle artisanale

Dominique RUHLMANN, représentante de l'Union régionale des syndicats CFDT

Cabinet

Michèle BLANCHOT, chargée d'études

Brigitte DUCHANOY, assistante

Agnès LEGRAND, rédacteur

LISTE DES ABREVIATIONS

ACA	Attestation de compétences acquises
ACSE	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
AFNOR	Association française de normalisation
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes
APG	Allocation pour perte de gain
APRAFO	Association de promotion et de gestion de l'apprentissage et de la formation
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CFA	Centre de formation d'apprentis
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CIEC	Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté
CIVIS	Contrat d'insertion dans la vie sociale
CNAM	Centre national des arts et métiers
CPA	Compte personnel d'activités
CPRDF	Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles
CRE	Chargé de relations avec les entreprises
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CREFOP	Comité régional emploi formation orientation professionnelle
CUI-CAE	Contrat unique d'insertion-Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CUI-CIE	Contrat unique d'insertion-Contrat initiative emploi
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
E2C	Ecole de la deuxième chance
EI	Entreprise d'insertion
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPIDE	Etablissement public d'insertion dans l'emploi
ESPE	Ecole supérieure du professorat et de l'éducation
ETTI	Entreprise de travail temporaire intérimaire
FLE	Prestation d'orientation professionnelle en français langue étrangère
FSE	Fonds social européen
GIP	Groupement d'intérêt public
INETOP	Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle
NACRE	Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise
NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République
PAQ	Plates-formes d'accès à la qualification
PIJ	Point information jeunes
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PPLPIS	Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
RSE	Responsabilité sociale de l'entreprise
SMA	Service militaire adapté
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
SPRO	Service public régional de l'orientation
SRDEII	Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
TPE	Très petite entreprise
UODC	Université ouverte des compétences
UT	Unité territoriale



Commission n° 5
« Education, formation, recherche et insertion professionnelle »

Auto-saisine

« E2c : une opportunité à développer en Bourgogne pour les jeunes en rupture ? »

Rapporteurs : Brigitte SABARD
Christian BOUTET

Cahier des charges

1. Contexte

Des chiffres alarmants

Les dernières statistiques EUROSTAT révèlent que 7,5 millions de personnes âgées de 15 à 24 ans sont exclues du marché du travail et du système éducatif en Europe. En France aujourd'hui, le nombre de jeunes ni en études, ni en emploi, ni en stage, regroupés sous l'acronyme NEET (Not in employment, education or training) est évalué entre 1,6 et 1,9 million d'individus. En parallèle, le taux de chômage des jeunes atteint 23,8 %, soit plus de 700 000 jeunes de moins de 25 ans sans emploi.

En Bourgogne, l'effectif des NEET est estimé à 15 000 par la DARES¹, le taux de décrochage scolaire annuel est de 7 %, et les moins de 25 ans représentent 17,3 % de l'effectif total des chômeurs, soit 23 000 personnes.

Les difficultés d'insertion sociale et professionnelle des jeunes sont un problème récurrent que le CESER a souvent stigmatisé ² et pour lesquelles un accompagnement spécifique et le développement de solutions pédagogiques adaptées aux caractéristiques du public ont été notamment préconisées.

¹ Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques.

² Avis du 9 novembre 2011 « Deux problématiques au sein du CPRDF de la région Bourgogne : le décrochage scolaire, l'orientation prioritaire vers la voie professionnelle », avis du 23 juin 2009 relatif à l'AFPA, avis du 20 mars 2009 « Comment conduire à l'emploi dans les métiers en tension », avis du 25 septembre 2007 « l'aide aux choix professionnels », avis du 10 février 2006 « la situation des jeunes en échec scolaire et professionnel »...

Des remédiations multiples

De nombreux et différents programmes ont été mis en œuvre pour enrayer cet état de fait. Ils s'appuient sur un levier stratégique ciblé. C'est tantôt un accompagnement individualisé vers l'emploi, vers une formation, tantôt des actions de rapprochement avec le monde de l'entreprise, tantôt des contrats spécifiques aidés pour dynamiser l'emploi des jeunes.

Mais pour l'insertion d'un public plus fragile et proche du décrochage social, d'autres modes opératoires combinent plusieurs leviers stratégiques. Ils sont notamment développés dans l'accompagnement des moins de 26 ans réalisé par les Missions locales et dans les parcours proposés par les Etablissements publics d'insertion de la défense (EPIDe) et par les Ecoles de la deuxième chance (E2c).

S'y ajoute la « Garantie jeune », expérimentée sur 10 territoires en 2014 et actuellement en cours de déploiement qui propose au moins de 25 ans une offre de qualité, adaptée à leurs besoins et à leur situation, dans les 4 mois suivant leur sortie de scolarité ou la perte de leur emploi.

La spécificité de la réponse E2c

C'est sur la pratique de remédiation innovante initiée par les écoles de la deuxième chance que le CESER a décidé de porter son attention. En effet, le réseau E2c présente une dynamique intéressante tant dans son essor que dans son contenu, par ailleurs conforme aux objectifs de la Stratégie éducative Europe 2020³.

C'est en effet la première des initiatives de traitement du décrochage social des jeunes tirée d'un concept européen qui concrétise la mise en place d'une Europe de l'éducation et participe en France à la lutte contre l'exclusion des jeunes sans qualification et sans emploi. Lancée dès 1997, elle précède et inspire les autres dispositifs publics et privés aujourd'hui mis en œuvre.

Le doublement du nombre des écoles entre 2009 et 2011 permet aujourd'hui d'accueillir 15 000 jeunes/an et d'afficher des résultats satisfaisants avec un taux de 58 % de sorties positives en période de crise économique. En Bourgogne, 615 jeunes ont bénéficié d'un parcours en E2c en 2014.

La stratégie E2c fonctionne sur une pédagogie positive, la stabilisation du parcours du jeune et des liens étroits avec les acteurs économiques locaux. Recruté sur motivation, toujours accompagné d'un référent, l'apprenant est graduellement responsabilisé dans la construction d'un parcours individualisé. Résolument tourné vers l'alternance, ce parcours s'organise en trois volets : re-socialisation/remise à niveau des savoirs de base/stages en entreprises pour une sortie vers la formation, l'alternance ou l'emploi.

2. Champ et objectif(s) de la saisine

L'étude a comme objectif de déterminer, à partir d'une analyse de la démarche E2c, quelle plus-value elle apporte dans le traitement des attentes du public des jeunes adultes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle, et de s'interroger sur son déploiement.

La réflexion portera en premier sur un examen global de l'Ecole de la deuxième chance. Elle balayera les valeurs et principes du réseau, les modalités de fonctionnement, dans une mise en perspective avec les autres dispositifs d'accompagnement.

³ Inscription du soutien aux E2c en objectif spécifique 5-1 de l'axe 5 du Programme Opérationnel FEDER-FSE Bourgogne 2014 2020 en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive et de la cohésion économique, sociale et territoriale.

Elle examinera les leviers mobilisés dans la proposition E2c, dans l'approche de la personne comme dans la construction et les finalités du parcours, au regard des caractéristiques et des besoins de son public.

L'étude s'attachera ensuite à déterminer la nature et la pertinence de la démarche.

L'accompagnement et le parcours proposés par l'Ecole relèvent-ils d'une action palliative aux effets du décrochage scolaire, constituent-ils une prise en charge du décrochage social ou un traitement social du chômage ? Quelles pistes de réussite de l'école de la deuxième chance peuvent servir à l'école de la première chance ? La méthode E2c est-elle suffisante, qualitativement et quantitativement, pour assurer une insertion durable du public ? Quelles en sont les limites ?

Enfin, l'avis s'intéressera au développement potentiel du réseau E2c, et de ses opportunités en termes territorial, de gouvernance, de financement, ou de partenariat.

3. Modalités de travail

Ressources documentaires et bibliographie.

Consultations d'avis rendus par le CESE et d'autres CESER.

Auditions de personnalités qualifiées internes et externes.

Débats pour faire émerger des recommandations.

4. Auditions possibles

Une audition préalable de cadrage a été organisée le 12 mai avec présentation des E2c par Monsieur Bruno Lombard, président de l'E2c de l'agglomération dijonnaise.

Seront potentiellement invités à débattre en table ronde, ou auditionnés par la commission, ou rencontrés par les rapporteurs :

- des formateurs d'E2c,
- des responsables d'entreprises qui accueillent les élèves,
- un représentant de la DIRECCTE (financeur E2c au titre de l'Etat et du FSE), un responsable de mission locale (principal prescripteur pour E2c et acteur de la « garantie jeune »), un responsable d'EPIDE,
- des jeunes ayant suivi un parcours en E2c.

5 Echéances

Présentation du projet de cahier des charges prévue en Bureau le 23 juin 2015.

Présentation du projet d'avis en plénière le 10 novembre 2015.

6. Suivi de la saisine

- Les rapporteurs de l'avis sont chargés du suivi et de l'évaluation.
- Le cas échéant, présentation de l'avis au Conseil régional.

INTRODUCTION

Pourquoi s'intéresser à l'insertion des 18-25 ans et plus particulièrement aux parcours que proposent les écoles de la deuxième chance (E2C) ?

L'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans constitue pour le CESER Bourgogne une suite logique aux travaux menés lors de cette mandature dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'insertion professionnelle. Après un avis relatif à la « mise en œuvre du service public régional de l'orientation en Bourgogne » et l'avis « pour un service public régional d'orientation adapté aux besoins du public et du territoire », l'orientation et la formation tout au long de la vie du public jeune en décrochage social et/ou scolaire s'imposait.

Le choix du sujet de réflexion a été conforté par les données statistiques qui font le constat que la difficile insertion des 16-25 ans est accentuée par la crise. Elle augmente leur précarité en matière de logement, de santé, de couverture sociale et accentue les risques de pauvreté et d'isolement social.

Les jeunes **bourguignons de 18-25 ans** qui représentent **11,2 % de la population régionale** sont **chômeurs à 22,9 %**. Parmi eux **37,8 %** sont **sans diplômes**. Par ailleurs, existe un effectif de 15 000 jeunes qui, ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ni stagiaire, soit **17,3 % de « non insérés »**.

C'est ensuite l'alternative innovante proposée par les écoles de la deuxième chance aux jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle qui a emporté l'intérêt du CESER. Parmi tous les dispositifs initiés pour l'insertion des jeunes adultes, celui des écoles de la deuxième chance est le seul qui, essaimant à partir d'une idée européenne, est né de **l'initiative d'acteurs de terrain** et ne vient pas d'une directive étatique.

S'il ne s'adresse encore qu'à un public limité, au regard des effectifs des moins de 26 ans accompagnés par les missions locales par exemple, le dispositif affiche des résultats intéressants en terme d'insertion avec un taux de sorties positives qui se situe à 58 %.

Enfin, alors qu'il est institutionnalisé, labellisé, évalué, reconnu pour son efficacité, le dispositif des écoles de la deuxième chance est aujourd'hui menacé financièrement.

Après une présentation générale de l'insertion dans les parcours en E2C, l'étude s'intéressera aux particularités de cette réponse avant d'en relever les points forts et faibles. Elle s'interrogera sur ses pistes de développement et proposera à cette fin des recommandations.

1 PRESENTATION GENERALE DE L'INSERTION VIA LES PARCOURS EN E2C

1.1 Une résolution européenne

Née d'un concept issu du livre blanc « Enseigner et apprendre - Vers une société cognitive » co-signé des commissaires européens Edith CRESSON et Padraig FLYNN en 1995, l'école de la deuxième chance est l'un des outils préconisés pour réduire le nombre de jeunes qui ne poursuivent pas leur formation ou leurs études et ont des difficultés à s'insérer socialement et professionnellement.

Le concept s'inscrit dans les principes de la Stratégie de Lisbonne pour une Europe de la connaissance (cf rapport « Accomplir une Europe de l'éducation et de la formation », groupe de réflexion animé par Jean-Louis REIFFERS 1997).

Le réseau E2C européen s'est constitué autour de 5 objectifs fondateurs :

- 1/ encourager l'acquisition de nouvelles connaissances
- 2/ rapprocher école et entreprise,
- 3/ lutter contre l'exclusion,
- 4/ maîtriser le langage commun,
- 5/ promouvoir les RH (faire évoluer les crédits de formation).

L'E2C a pour objectif d'offrir à des jeunes adultes de faible niveau de formation initiale, un accès à l'éducation et la formation, dans un but d'investissement économique et social. Elle privilégie une approche transversale par les compétences et s'appuie sur le cadre de références des 8 domaines clefs⁴.

L'E2C se place dans une perspective de formation tout au long de la vie, entre formation initiale et formation professionnelle.

1.2 La mise en œuvre en France

1.2.1 Une initiative issue des territoires

Elle émane des collectivités territoriales et/ou des consulaires en lien avec des associations, des entreprises, des acteurs d'insertion. Le réseau se développe en France en se fédérant autour de 5 principes :

- un public de jeunes qui n'est plus soumis à l'obligation scolaire,
- une dynamique partenariale entre collectivités territoriales, services sociaux, associations sociales et du secteur privé,
- une approche pédagogique sur les besoins et les capacités de l'individu, un apprentissage actif, la mise en avant de l'acquisition de compétences informatiques,

⁴ Les 8 compétences clefs sont 1/communication dans la langue maternelle, 2/communication en langues étrangères, 3/compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies, 4/compétence numérique, 5/apprendre à apprendre, 6/compétences sociales et civiques, 7/esprit d'initiative et d'entreprise, 8/sensibilité et expression culturelles.

- un parcours flexible avec mise ou remise à niveau des savoirs de base et des modules de formation pratique validés par l'entreprise,
- une implantation dans les quartiers défavorisés.

La 1^{ère} école pilote a été créée à Marseille en 1997, bientôt suivie par 8 autres ouvertures. La démarche, innovante, a rapidement suscité l'intérêt des décideurs et acteurs locaux. Les écoles se sont regroupées en réseau en 2004, autour d'une charte qui reprend les principes fondamentaux (annexe n° 1).

1.2.2 La reconnaissance légale

Elle intervient en 2007. La loi du 5 mars reconnaît officiellement les E2C, le décret du 13 décembre 2007 leur accorde la qualification d'établissements ou organismes de formation et reconnaît le **label « Ecole de la deuxième chance »**. Le décret du 24 février 2009 leur ouvre un droit à un financement par la taxe d'apprentissage (annexe n° 2).

La labellisation est accordée selon un cahier des charges précis et sur avis conforme des ministères chargés de l'éducation et de la formation professionnelle.

Aujourd'hui, le réseau compte 107 sites d'écoles (annexe n° 3). Si le réseau des écoles labellisées fixe un cadre d'intervention à respecter, chaque école garde une autonomie d'action à condition d'observer les grands principes de la charte E2C, et les prescriptions du cahier des charges.

1.2.3 La labellisation

La procédure de labellisation mise en place dès 2009 s'appuie sur le respect des principes fondamentaux de la charte et sur l'obtention d'un agrément auprès des ministères de l'Education et de la formation professionnelle.

Longue et rigoureuse, la labellisation obéit à un cahier des charges précis dont le respect est contrôlé par l'AFNOR au cours d'un audit complet de la structure, et requiert l'observation de 806 critères. Une Commission nationale statue sur la labellisation au vu du rapport et de l'avis du rapporteur. La procédure de labellisation est un investissement considérable pour une école. Cependant, la reconduction du label, s'appuyant sur la démarche initiale, s'avère moins lourde et s'exerce plus comme un contrôle de suivi.

Le nombre et le niveau d'exigences garantissent la qualité de la prestation apportée au public. La labellisation, comme l'obtention de son renouvellement tous les 2 ans, emporte également l'implication des financeurs.

1.2.4 Quatre E2C en Bourgogne

La première école, **l'E2C de la Nièvre**, s'implante à Cosne-sur-Loire dès 2006 sur l'initiative de l'Association de promotion et de gestion de l'apprentissage et de la formation de la Nièvre (APRAFO), la communauté de communes de Loire et Nohain et la Chambre de commerce et d'industrie pour répondre aux besoins socio-économiques du bassin d'emploi. Elle est gérée aujourd'hui par l'APGE2C de Nièvre Bourgogne.

La 2^{ème} école, **l'E2C de l'agglomération dijonnaise**, voit le jour en 2011 sous l'impulsion de la Ligue de l'enseignement de Côte-d'Or, suivie en 2013 par **l'E2C 71 à Montceau-les Mines**, puis par **l'E2C de l'Yonne**.

L'engagement de la Ligue de l'enseignement dans la dynamique du réseau E2C est exemplaire en Bourgogne. Denis CHAUVEL, délégué général de la Ligue de l'enseignement de Côte-d'Or, coordonnateur des E2C de Bourgogne nous indique :

« L'intérêt de la Ligue de l'enseignement pour les E2C résulte de la mission qu'elle a conduite pour l'insertion des publics jeunes en difficultés via le dispositif de protection judiciaire de la jeunesse. Dans la gestion de programme pour le public des jeunes sous-main de justice, la Ligue a développé pendant 6 années une pédagogie innovante, proche de celle développée en E2C. L'expérience acquise et ces compétences développées et reconnues l'ont ensuite poussée à créer l'E2C 21 ».

1.3 Un dispositif d'insertion des 18-25 ans parmi d'autres

Parmi les nombreux programmes d'accompagnement pour l'insertion professionnelle des jeunes adultes en mal de repères, on distingue trois types de dispositifs (liste non exhaustive) :

- les parcours d'accompagnement et d'orientation « classiques » des moins de 26 ans des missions locales, dont les contrats CIVIS,
- les accompagnements « renforcés » pour acquérir une expérience professionnelle : emplois d'avenir - contrat unique d'insertion contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), contrat initiative emploi (CUI-CIE), contrats de génération et autres insertions par l'activité économique en Entreprise d'insertion (EI) ou en Entreprise de travail temporaire intérimaire (ETTI),
- les solutions de types « formation ». Ce sont tous les dispositifs d'alternance, contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage, plates-formes d'accès à la qualification (PAQ) mais aussi parcours en écoles de la deuxième chance (E2C), en Etablissement public pour insertion (EPIDE), service militaire adapté (SMA) ou les solutions de rattachement en micro-lycées, lycées de la seconde chance... L'engagement en service civique et les actions de soutien à l'entrepreneuriat des jeunes en difficultés, NACRE ou PIJ Création, complètent cet inventaire, récemment enrichi de la Garantie Jeunes.

EPIDE et Garantie Jeunes sont des accompagnements proches du parcours E2C, qu'il convient d'explicitier.

1.3.1 Le parcours EPIDE

Créé en 2005, l'EPIDE est un Etablissement public d'insertion pour l'emploi, financé par le FSE et par le ministère de l'Emploi et celui de la Ville (18 centres en France – dont un implanté à Velet en Saône-et-Loire et un sur le territoire de Belfort).

L'EPIDE propose un accompagnement à des jeunes de 18 à 25 ans révolus, sans diplôme sans qualification qui se trouvent en situation de retard ou d'échec scolaire, voire en voie de marginalisation.

Les prescripteurs sont les Missions locales, les Centres de recrutement des forces armées, les Journées défense citoyenneté.

Sur volontariat, mais avec la signature d'un contrat de droit public, le parcours en EPIDE comporte 3 volets : un travail sur le savoir-être (formation comportementale, respect, citoyenneté, autonomie), une mise ou remise à niveau scolaire en français, maths, sport, informatique -avec une prise en charge des difficultés particulières telles que l'illettrisme, les problèmes de santé- et la mise en œuvre d'un projet professionnel ciblé dans des secteurs en tension.

L'allocation du jeune s'élève à 300 € dont 210 sont réservés aux transports et 90 € placés sur un compte, libérés en fin de parcours.

Le public et le contenu du parcours en EPIDE sont proches de ceux de l'E2C, avec une pédagogie qui facilite la reconnaissance de la personne, le travail sur la confiance, le droit à la différence culturelle. Comme le souligne Sylvain SAINTIVE, directeur de l'EPIDE de Velet, ces similitudes favorisent les échanges de pratiques et les rencontres entre les deux types de structures. Toutefois, l'encadrement en EPIDE est plus normé avec une discipline et un règlement intérieur stricts, un parcours en internat et le port d'un uniforme.

Les résultats du parcours EPIDE font état de 8 sorties positives sur 10 entrées.

Suite aux attentats terroristes de 2015, les EPIDE se réorganisent et dispensent aujourd'hui 234 heures de citoyenneté réparties au long des 8 à 12 mois que dure le parcours moyen.

1.3.2 Le parcours Garantie Jeunes

C'est une déclinaison de la « Garantie pour la Jeunesse » créée par l'Union européenne en avril 2013.

Ce programme européen propose à tous les moins de 25 ans, inscrits au chômage ou non, une offre de qualité dans les 4 mois qui suivent la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi. En pratique, c'est leur procurer une offre d'emploi, d'apprentissage, de stage, ou d'une formation continue, offre qui doit être adaptée aux besoins et à la situation de chacun.

La Garantie Jeunes est en cours de déploiement en France. Inscrite à titre expérimental dans le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de janvier 2013, elle est confiée aux Missions locales, spécialisées depuis leur création en 1989 dans l'accompagnement des moins de 26 ans.

Initié courant 2014 dans 10 départements, le dispositif a été étendu à 10 nouveaux territoires en janvier 2015, dont les territoires du Dijonnais et de Saône-et-Loire, soit 5 Missions locales concernées sur 16 existantes en Bourgogne. La couverture de 61 territoires est prévue pour fin 2015.

Les modalités de la Garantie Jeunes sont définies par le décret n° 2036880 du 1er octobre 2013. Elle s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans révolus qui se trouvent en situation de précarité, vivent hors du foyer familial ou dans ce foyer mais sans soutien financier des parents, et qui ne sont ni étudiants, ni en emploi, ni en formation et dont le revenu ne dépasse pas un plafond défini par décret.

La Garantie Jeunes n'est pas un dispositif de formation mais un droit ouvert pour un accompagnement à l'emploi.

Le parcours comprend un accompagnement collectif pendant les 6 premières semaines, soit le temps de construire un projet d'insertion sociale et professionnelle et de reprendre confiance. (Modules d'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être en regard des attentes des recruteurs avec une animation pédagogique dynamisante).

Suivent des expériences répétées de mise en situation professionnelle en entreprises (immersion, stages, jobs, apprentissage, contrat de travail) pour développer des compétences métier car l'objectif prioritaire est l'entrée en emploi.

Retenu suite à la décision d'une commission d'attribution et de suivi, le jeune doit être motivé et s'engager volontairement dans un parcours d'une durée de 12 mois à temps plein. Les jeunes entrent par cohortes de 15, tous les 2 mois. Marqué par l'engagement réciproque entre le jeune et la mission locale, le suivi du dispositif garantit une allocation de ressources mensuelles de 452 € au jeune.

La Garantie Jeunes est financée par l'Etat (1 500 € par parcours, avec conditions de résultats) avec l'appui des fonds européens. Elle requiert une réorganisation interne des missions locales : mise en place d'un nouveau logiciel de gestion du dispositif, affectation ou recrutement de 2 conseillers dédiés, formation du personnel, locaux d'accueil du public.

2 LES CARACTERISTIQUES DE LA REPONSE E2C

2.1 Une réponse ancrée sur le territoire

2.1.1 Portée par les acteurs locaux

La création d'une E2C est d'abord liée aux « quartiers prioritaires de la politique de la ville » (QPV) : des zones urbaines sensibles, des territoires économiquement fragilisés, une population jeune en perte de repère. La participation financière de l'Etat au fonctionnement de l'école est de fait, soumise à l'accueil d'un effectif de jeunes issus des QPV.

De même, les besoins d'un territoire sont relayés par des acteurs de territoire, représentants des communes, communautés de communes, agglomérations, départements et des régions, et notamment par ces dernières, très impliquées dans la création des écoles.

En effet, la région est légalement chargée de la formation professionnelle, de l'apprentissage (ce qui inclut le parcours formatif E2C) de l'établissement du Contrat de plan régional des formations (CPRDF), et de la coordination du Service public régional de l'orientation (SPRO).

Au surplus, la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) donne désormais à la région une compétence en matière de développement économique, notamment pour définir, avec les EPCI, le futur Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Enfin, dans le cadre du Programme Opérationnel 2014-2020, la région est le levier opérationnel des appels de fonds européens, nécessaires au fonctionnement des E2C.

2.1.2 Pour des besoins économiques et sociaux du territoire

L'E2C est l'une des réponses aux besoins économiques de territoire. Elle peut satisfaire certains besoins de main-d'œuvre d'un bassin d'emploi, que font remonter, en lien direct avec les professionnels de formation et d'insertion, tous les acteurs économiques du territoire : entreprises, branches professionnelles, consulaires, fédérations professionnelles.

L'E2C est de même une orientation vers une formation alternante dans une entreprise locale, atout non négligeable pour un public peu mobile et aux moyens financiers faibles, et souvent une orientation vers un métier où les opportunités d'emploi sont plus élevées.

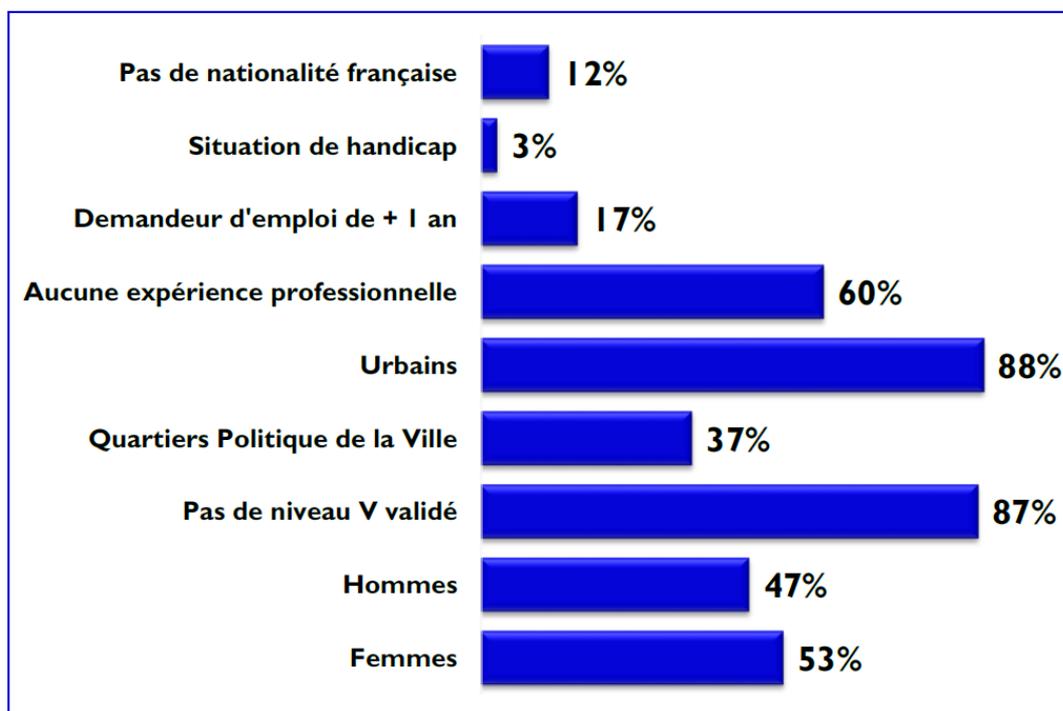
Enfin, l'implantation d'une école sur un site et sa pérennité résultent de l'offre logistique locale. La mise à disposition gratuite ou à moindre coût de locaux, la mutualisation d'outils, la proximité de formateurs métiers tous secteurs, le partage de plateaux techniques, un réseau de transport adéquat, des opportunités de restauration collective et d'hébergement à coût modéré sont des facteurs non négligeables dans le fonctionnement d'une E2C.

L'implantation des écoles de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire sur les sites AFPA est à cet égard exemplaire.

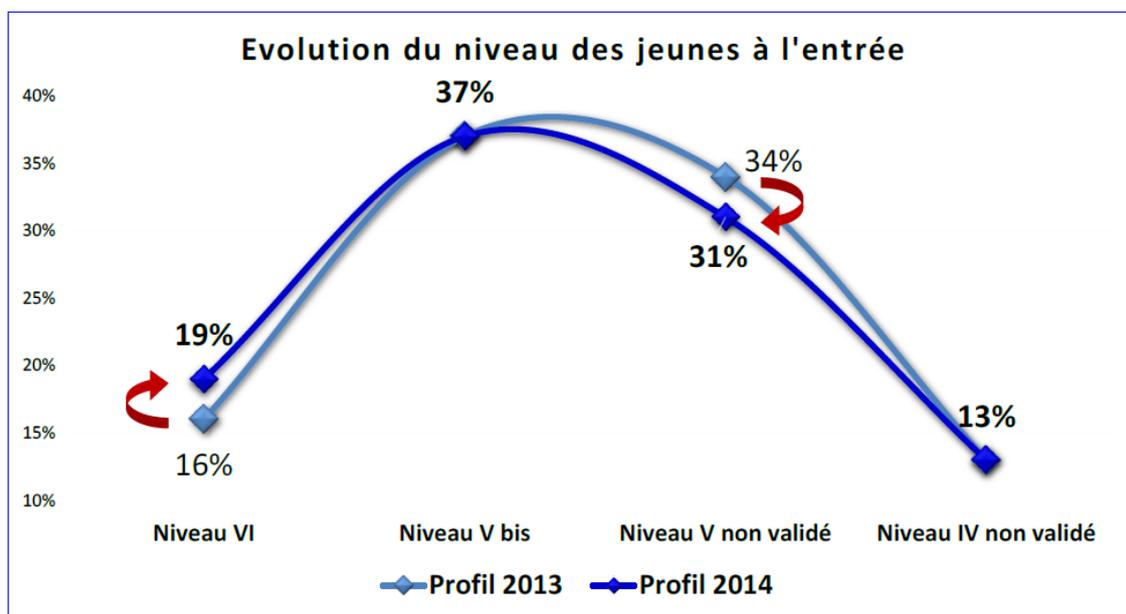
2.2 Une réponse pour un public décrocheur social et scolaire

Le public E2C est composé de jeunes de moins de 26 ans sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification.

Tirés du rapport d'activité 2014 du réseau E2C publié en avril 2015, les schémas qui suivent montrent la composition du public E2C :



mais ils traduisent aussi la baisse significative de niveau⁵ des jeunes à l'entrée à l'école entre l'année 2013 et 2014.



⁵ **Niveau VI et V bis** : sorties en cours de 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (6^{ème} à 3^{ème}) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale. **Niveau V** : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première). **Niveau IV** : sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme.

2.2.1 Une population fragilisée

Elle est issue de quartiers ou zones sensibles pour **37 %** d'entre eux soit des « **quartiers prioritaires de la politique de la ville** » (QPV). Cette donnée est primordiale car depuis le 6 mars 2015, le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC), a assigné un nouvel objectif aux E2C : accueillir 40 % de jeunes issus des QPV.

Ces jeunes sont pour **75 % d'entre eux de niveau V et V bis**. Ils se répartissent pour 36 % entre le niveau V bis (soit 1^{ère} année de CAP/BEP sortie de 3^{ème}) et le niveau V sans diplôme pour 39 %.

Leur parcours est marqué par des ruptures scolaires et personnelles, lesquelles peuvent se cumuler. C'est un décrochage progressif avec des difficultés scolaires non détectées et/ou non prises en compte, ou un abandon suite à un échec à un examen, suite à une orientation inadaptée. La rupture peut également consister en un décrochage social dû à une situation financière précaire, parfois des problèmes précoces d'endettement, à des problèmes de santé physique ou psychologique, à des addictions diverses, à la délinquance mais aussi à un manque de soutien familial ou de logement, voire un mal-vivre.

2.2.2 Une population peu autonome

Compte tenu de leur âge -en E2C, l'âge moyen est 20,5 ans- et de leur dépendance financière, de nombreux jeunes adultes résident encore en milieu familial (69 %). Notez que 5 % vivent en foyer d'hébergement ou foyer de réinsertion sociale, que 5 % sont hébergés chez des amis et que 1 % est en logement « nomade », voire sans logement...

C'est aussi une population peu mobile : 75 % d'entre eux ont recours aux transports en commun, 11 % ne disposent d'aucun moyen de locomotion.

C'est enfin une population éloignée du monde du travail (60 % d'entre eux n'ont aucune expérience professionnelle, 17 % sont demandeurs d'emploi depuis plus de 1 an), ou bien des jeunes qui ont enchaîné petits boulots, emplois précaires, et ont du monde de l'entreprise une image peu attirante, négative.

2.2.3 Un public qui ne peut pas entrer directement en formation professionnelle ou en emploi

Le public E2C a en effet besoin d'un sas afin de prendre ou reprendre confiance, de combler ses lacunes sur les fondamentaux, de reconstruire du lien social, des repères, de repenser son avenir avant de pouvoir se projeter dans un parcours vers la formation, la qualification ou l'emploi (Cf vidéo conférence de l'Université ouverte des compétences -UODC- « l'E2C : une école pour ceux qui n'ont rien », Jeanne SCHNEIDER, directrice E2C des Hauts de Seine).

Un extrait d'un cahier CREDOC de décembre 2012 « Les jeunes d'aujourd'hui ? Quelle société pour demain ? » éclaire le décalage social important du public E2C.

Un éclairage sociologique sur les jeunes qualifiés d'« inemployables » voire d'« incasables »

Les sociologues qui travaillent sur ces notions partent du constat d'un rapprochement des notions de chômage et de handicap. Les jeunes chômeurs (notamment ceux de longue durée) sont de moins en moins considérés comme des demandeurs d'emploi victimes du chômage de masse mais comme des personnes souffrant de handicaps professionnels et sociaux, qui doivent travailler à surmonter leurs déficiences. « D'inactif, le demandeur d'emploi est devenu « inadapté social », « incapable professionnel ». Ils peuvent être alors qualifiés « d'inemployables ». DUGUE, MATHEY-PIERRE et WAYSAND précisent au sujet de cette population : « Bien que domine

en eux le désir « d'être et de travailler comme tout le monde », avec l'espoir d'un contrat classique, ils se positionnent au regard de l'emploi comme les ont positionnés leurs employeurs, leurs enseignants ou leurs formateurs, c'est-à-dire sur une ligne de tension entre deux pôles : l'utilisation du statut d'handicapé ou le rejet de ce statut...

... d'autres jeunes sont également qualifiés « d'inemployables » par les professionnels de l'insertion. Il s'agit d'une partie de ceux qui vivent en grande banlieue, dont les parents, touchés par un chômage lié à la désindustrialisation ont vu leurs compétences et leurs connaissances invalidées. Ils se définissent essentiellement par un rapport très difficile avec le monde du travail. Ces jeunes ignorent le fonctionnement de base du monde du travail et se soumettent difficilement à des règles qu'ils jugent injustes. De plus, les formes dominantes d'emploi (sous-traitance, intérim, CDD) conduisent ces jeunes, quand ils parviennent à se faire embaucher, à être confrontés à une absence de repère : encadrement peu défini, supérieurs hiérarchiques peu présents sur le site du travail, organisations syndicales lointaines, équipes de travail peu structurées. Il n'existe pas d'interlocuteur susceptible d'expliquer les règles et d'indiquer les comportements appropriés. En outre, pour ceux qui réussissent à se maintenir quelque temps au travail, la précarité des emplois provoque un sentiment d'échec, le sentiment d'être en sursis permanent.

Enfin, « la situation (crise de l'emploi excluant une partie de la population hors du système de régulations organisées autour du salariat) et la réponse apportée par les dispositifs d'insertion (...) ont abouti à brouiller le système de représentations et de pratiques concernant les droits et les devoirs ». Les conseillers déclarent que ces jeunes se font fréquemment exploiter dans les nouvelles formes d'emploi sans connaître leurs droits.

2.3 Le recrutement

2.3.1 Des élèves volontaires

L'entrée en E2C se fait sur le volontariat du candidat. La mobilisation initiale personnelle est une des clefs de réussite du parcours. Majoritairement orientés vers l'école par la Mission locale ou Pôle emploi, les postulants sont évalués sur leur investissement personnel lors du premier entretien individuel, qui est de règle. Le jury d'admission comprend des permanents de l'école, des partenaires d'insertion du territoire et des acteurs économiques locaux.

2.3.2 Des entrées consolidées

Pour consolider les candidatures de ce public jeune fragile, donc versatile et enclin à changer rapidement de projet ou à y renoncer, les écoles ont développé des stratégies. Elles invitent le futur élève à venir avant son entrée officielle à l'école une ou plusieurs fois, pour une demi-journée ou plus afin de découvrir le site, les personnes, de prendre les premiers repères. Ces « visites » fiabilisent l'entrée effective de l'élève, permettent de finaliser le dossier administratif, de consolider une demande d'allocation, d'accompagner une recherche d'hébergement, une solution de transport, une proposition d'assistance médicale, soit autant de facteurs de poursuite du parcours.

De même, pour instaurer un lien de confiance et éviter une déperdition d'effectif, des entrées rapides sont effectuées par cohortes de 10 à 15 individus et interviennent à cadences régulières, souvent tous les 2 mois.

Au cours des différentes phases du parcours, l'élève est invité à formaliser son engagement par une signature. Responsabilisant le jeune, l'engagement avec l'E2C lui donne un statut de stagiaire de la formation professionnelle, avec allocation financière et couverture sociale.

2.4 La pédagogie E2C

2.4.1 Une « pédagogie de la réussite »

L'E2C est une « école de la réussite » au sens donné par Serge BLANCHARD et Jean Claude SONTAG, chargés d'études et de recherches au CNAM-INETOP Paris, qui consiste à « faire que chacun acquiert un **sentiment d'efficacité** ».

La réussite du parcours repose sur l'instauration d'une « **relation de confiance** entre l'apprenant et le formateur, grâce à un **accompagnement personnalisé** et dans le cadre d'une **relation contractualisée**. BLANCHARD et SONTAG explicitent le double rôle joué par le formateur en E2C :

« **Formateur référent** », il a un rôle de **conseil en orientation**. Il participe à la construction d'un projet et à la clarification des activités à mettre en œuvre pour le concrétiser. Il aide le stagiaire à se déterminer, à développer son autonomie. La relation de confiance nécessaire entre eux s'instaure par le biais de cette alliance de travail dans la co-élaboration du projet. Consolidée au fil du temps, elle amène le stagiaire à développer progressivement des attitudes d'engagement.

« **Formateur** », il renforce les acquis scolaires via une **pédagogie positive et individualisée** et aide à l'acquisition des savoirs de base, (français, maths et informatique). Il veille notamment à donner du sens aux apprentissages proposés, par exemple à montrer les applications pratiques de la maîtrise des maths ...

Les apprentissages et les évaluations sont basés sur une pédagogie de réussite. Celle-ci vise à faire émerger le sentiment de compétences et d'efficacité chez l'apprenant. L'évaluation n'est pas sous forme de jugement de valeur comme pendant le cursus scolaire, mais toujours dans un mode positif. Le stagiaire est amené à **prendre conscience de ses acquis**, à valoriser ses compétences, formelles et non formelles, à les incrémenter dans un journal de bord ou un **portefeuille de compétences**.

Selon BLANCHARD et SONTAG, cette mise en œuvre d'une « pédagogie individualisée positive et valorisante est susceptible d'accroître les sentiments d'efficacité des stagiaires relativement à leurs apprentissages scolaires et professionnels, avec pour effet d'augmenter leur confiance en eux et leur motivation à s'engager dans un projet » pour le faire aboutir.

2.4.2 Un parcours progressif et « sur mesure »

Le jeune fait un **parcours moyen de 1 400 heures**, dont la durée varie **entre 7 et 10 mois**. Le déroulement de la formation est ponctué par des ateliers de pédagogie personnalisée, des entretiens individuels avec le référent, le responsable de l'école, et donne lieu à une **évaluation permanente des acquis**.

2.4.2.1 Une intégration progressive jusqu'à l'engagement

Une **période « d'intégration »**, courte mais essentielle, est instituée dans les écoles. Elle permet une approche de la personne, de sa motivation, de ses acquis et savoirs de base avec quelques tests pour appréhender son niveau scolaire. Un bilan de santé est aussi réalisé.

Le jeune de son côté découvre la vie à l'école et ses règles : respect du règlement intérieur, assiduité, respect des autres, parfois rappel aux règles d'hygiène ou au port d'une tenue correcte...

Cette période d'essai comprend la première immersion en entreprise, souvent initiée par l'école et sert aussi à évaluer si l'élève peut respecter des contraintes inhérentes au monde du travail (horaires, travail en équipe, hiérarchie).

A l'issue de cette période, l'apprenant s'engage formellement en signant son « **contrat d'engagement** ». Il devient stagiaire de la formation professionnelle et perçoit une rémunération mensuelle versée par la région (décret 88- 368 du 15 avril 1988 de 130 à 400 euros selon âge, voire 600 selon situation personnelle).

2.4.2.2 Une approche globale de la personne

Le parcours proposé en E2C s'appuie sur une approche globale de la personne. Très individualisé, il se décompose en **3 axes : la socialisation ou resocialisation, la mise ou remise à niveau des savoirs de base, l'élaboration d'un projet professionnel.**

En collaboration avec le référent, le jeune est amené à lever progressivement les différents freins de sa formation. Chaque axe du parcours est accompagné et adapté en durée, en intensité, en contenu aux besoins de la personne. Comportant ces 3 volets, chaque parcours reste unique. Il doit conduire le jeune, avec l'alternance, à se sentir citoyen, responsable, conscient de ses compétences et apte à engager une dynamique pour élaborer un projet professionnel et le finaliser. On notera que le parcours proposé en EPIDE comme celui de la récente « Garantie Jeunes » sont articulés sur les 3 mêmes leviers.

Vous avez dit andragogie ?

Les E2C développe un apprentissage des connaissances volontairement en rupture avec l'école de la première chance. Bâtie sur l'apprentissage des connaissances (savoir), des habiletés (savoir-faire) et des attitudes (savoir être), cette description est somme toute ancienne.

Cette approche, centrée sur l'apprenant, et qui se nomme andragogie se situe à la conjonction de l'anthropologie, de la psychologie et de la sociologie (André FAIVRE). Cette prise en charge vise à développer un « projet pour soi ».

Processus de réappropriation du sens de son parcours de ses expériences, les apprenants parlent du « juste », attendant du dispositif qu'il réponde à leurs attentes individuelles de qualification sociale et professionnelle et contribue à réduire les inégalités sociales qu'ils considèrent vivre ou vécues.

Les apprenants mesurent ainsi les capacités du dispositif à répondre à leur souhait de qualification qui peut se traduire par l'affichage d'activités socialement valorisées, projets de formations, de certifications, en rupture avec les stages dits occupationnels.

Les processus d'apprentissage mis en œuvre permettent de tisser un lien entre les méthodes et les finalités, tout en plaçant les apprenants en tant que sujets sociaux et citoyens.

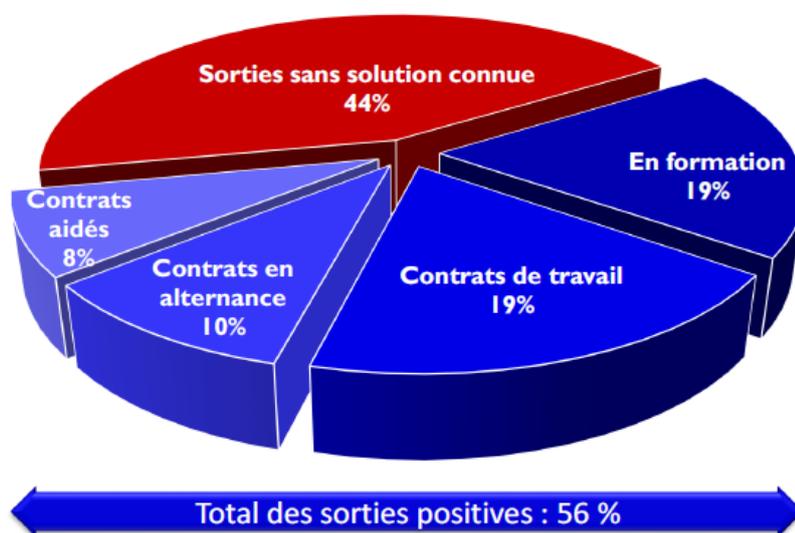
D'après le Hors-série « Education permanente » de l'AFPA 2015 « Quelles pratiques pédagogiques dans l'accompagnement des publics peu qualifiés ».

2.4.3 Un parcours tourné vers l'emploi, la formation, l'alternance

La priorité en E2C est l'emploi. Aussi, l'ouverture **sur l'entreprise**, comme lieu de socialisation et d'apprentissage à la vie en commun et **l'alternance** sont-elles **privilegiées**. Les immersions courtes, puis longues en entreprise(s) permettent **l'approche d'un ou plusieurs métiers**. Elles amènent le jeune à la confirmation du choix d'un métier, puis à son orientation. Les sorties positives d'E2C sont aussi celles dirigées vers une formation qualifiante, en alternance ou non, ou les retours en scolarité pour viser un métier (enfin) choisi.

Schéma de la répartition des sorties France - année 2014

Sur 6 805 jeunes sortis en 2014 du dispositif
56 % sont en sortie positive
(dont 58 % hors territoires ultramarins)



2.4.4 Une démarche progressive vers la définition du projet professionnel

Les premiers stages sont conçus comme une découverte des métiers, une première immersion dans un monde souvent ignoré des élèves puisque qu'environ 2/3 des jeunes apprenants n'ont pas ou peu d'expérience professionnelle ou en ont une, mais limitée ou mal vécue. Le premier stage est ainsi souvent proposé par l'école, très rapidement après l'entrée de l'élève, pour une découverte des métiers et une évaluation du savoir-être en entreprise. .

Ensuite sont réalisés des stages dans des secteurs d'activité différents, dans plusieurs métiers. L'E2C demande à chaque jeune d'avoir plusieurs projets professionnels, d'envisager plusieurs métiers, dont des métiers en tension sur le territoire local. En parallèle à l'école, les élèves apprennent à se présenter, à rédiger des CV, à démarcher des entreprises.

Au fur et à mesure du parcours, un projet va émerger parmi les différentes options, le stagiaire se positionnant progressivement jusqu'à la confirmation de son projet professionnel. Le tuteur de l'entreprise est associé à la validation du choix de projet.

Le jeune est toujours accompagné par son référent et son tuteur désigné en entreprise et par le « chargé de relation entreprises ». Ce dernier fiabilise le réseau des entreprises d'accueil, et assure une liaison opérationnelle entre les intervenants. Cette démarche a pour effet de tempérer l'immersion dans le monde professionnel, grâce au lien de confiance institué entre intervenants.

2.5 Les collaborations avec le monde de l'entreprise et les prescripteurs

2.5.1 Les entreprises

Volontaire, l'engagement s'exerce selon différentes modalités, simples interventions auprès des élèves, participation au fonctionnement de l'école, voire soutien financier et/ou mécénat.

2.5.1.1 Un investissement pédagogique

Delphine GANIER-DEGUEURCE, directrice de l'E2C de l'agglomération dijonnaise constate que la réussite du parcours E2C repose sur 2 leviers « le premier est l'individualisation, le second l'appui que nous donne l'entreprise. Au-delà de l'accueil de stagiaires en alternance, ce sont des visites proposées aux élèves, des sessions de job-dating, 10 entrepreneurs sont disponibles pour entraîner les jeunes aux entretiens d'embauche... soit la présence d'entrepreneurs sur une demi-journée chaque semaine sur le site de l'école ».

Les entrepreneurs se mobilisent en effet pour des petits déjeuners à l'école afin de « désacraliser » l'image du chef d'entreprise, simulent des entretiens d'embauche, invitent les élèves à visiter leur site de production, voire à participer à des initiatives humanitaires.

Les entreprises sont partenaires des projets pédagogiques de l'école (chantier de réhabilitation d'un bâtiment par et pour l'E2C de Côte-d'Or mené avec Pro BTP). Elles peuvent aussi siéger au conseil d'administration.

2.5.1.2 Le volontariat pour accueillir en alternance

Confortées par la préparation du jeune, l'accompagnement du référent, le suivi étroit du stage par l'école et par le travail permanent des « chargés de relations entreprises », les entreprises locales sont volontaires pour l'accueil de stagiaires E2C.

Chaque école se constitue un panel d'entreprises partenaires auquel elle recourt pour un premier accueil découverte, ou pour un ou des stages formatifs en alternance.

Le **catalogue** d'entreprises référencées doit être **représentatif des différents métiers et secteurs professionnels**, des différents statuts et tailles d'entreprises, avec une bonne répartition géographique. Le **réseau des TPE** est très engagé dans la collaboration avec les écoles, la proximité et la taille « humaine » des structures étant bien adaptées à l'accueil du public E2C.

Par ailleurs, les **branches professionnelles** comme les chambres consulaires très actives dans les bassins d'emploi, sont intéressées par la formation des stagiaires E2C, notamment sur les métiers en tension. Elles sont un relais efficace entre écoles, stagiaires et entreprises.

Si la pression à l'embauche du stagiaire n'est pas de mise, force est de constater que les entreprises plébiscitent le partenariat construit avec les écoles, soulignent que les modalités d'alternance et de suivi facilitent une intégration rapide du jeune dans l'entreprise.

Les entrepreneurs rencontrés jugent le stage positif quand le métier est bien adapté au premier niveau de qualification requis... Ces facteurs, efficacité rapide et stage adapté au niveau de compétences du stagiaire, sont appréciés et favorables à une perspective d'embauche.

2.5.1.3 Des partenariats privilégiés

Le réseau et ses écoles bénéficient du soutien financier et logistique de partenaires historiques. Ce sont les Chambres de commerce et d'industrie -à l'origine de la création de certaines écoles dont celle de la Nièvre- ou les Chambres de métiers et de l'artisanat, qui sont associées au financement et au fonctionnement des écoles. Interviennent notamment la fondation ALPHAOMEGA qui agit par son mécénat de compétences et son soutien financier, EDF DIVERSITERRE avec son appui aux projets pédagogiques des écoles, la fondation « Edith CRESSON pour les E2C » chargée de la promotion auprès des institutionnels. De même, La Poste soutient financièrement, accueille et recrute des élèves, le Groupe Unibail RODAMCO développe des actions de mécénat et d'accueil de stagiaires.

2.5.1.4 Les initiatives locales des grands groupes au titre de la RSE

C'est un partenariat établi dans le cadre d'accords au titre de la RSE (responsabilité sociale de l'entreprise) qui fonctionne souvent sur le territoire d'implantation d'une école, mais non exclusivement, et ouvre d'autres opportunités aux jeunes en difficulté d'insertion.

C'est par exemple l'action du Groupe La Poste en Côte-d'Or. M. Sylvain BIENTZ, délégué au développement régional du groupe La Poste à Dijon décrit l'accueil des stagiaires de l'E2C sur la plate-forme industrielle courrier de Longvic : sur une durée de 5 jours, le stagiaire est instruit par un maître de stage des différents processus de traitement du courrier sur 3 types de métier, guichetier, agent de production courrier et facteur. Il est ensuite placé en mission réelle.

2.5.2 Les prescripteurs

Le prescripteur du parcours E2C est **majoritairement le conseiller de Mission locale**. La compétence légale historique du réseau des Missions locales et son savoir-faire dans l'accompagnement des moins de 26 ans expliquent naturellement cette prédominance. En Bourgogne avec plus de 16 Missions locales qui couvrent des zones comportant 50 à 260 communes environ, les « milo » bénéficient d'une visibilité hors pair auprès des jeunes et de leurs familles.

L'approche globale du jeune par la Mission locale est un filtre utile des candidatures, si bien que lorsqu'un candidat se présente de sa propre initiative à l'école de la deuxième chance, il est souvent redirigé vers un conseiller de la Mission avant son entrée à l'école... Dans le lot des jeunes en recherche de solution d'insertion professionnelle, de jeunes adultes sont immédiatement « employables », n'ayant nul besoin d'une phase de reconstruction sociale ». Ils seront alors dirigés par le conseiller vers un dispositif d'accès direct à l'emploi.

Pôle Emploi, Cap emploi, SPIP, PJJ ou les services départementaux d'action sociale sont également, mais dans une moindre mesure, prescripteurs de parcours en E2C.

2.6 La gestion des E2C

2.6.1 Les structures porteuses

La décision de créer une école de la deuxième chance est issue d'une initiative collégiale de territoire, celle des acteurs institutionnels, économiques et acteurs de formation et d'insertion. **La grande majorité des écoles** est ainsi gérée par des **associations de type loi 1901**, dont l'Association de Promotion et de gestion de l'apprentissage et de la formation (APRAFO) ou par des Groupements d'intérêt public (GIP) qui permettent d'associer partenaires privés et publics. Quelques écoles fonctionnent sous l'égide de la Chambre de commerce ou d'industrie, parfois sous celle d'un regroupement de communes.

En France, sur la quarantaine d'écoles réparties sur 107 sites, la plupart sont portées par des associations ou groupements créés à cette fin. La Ligue de l'enseignement gère 5 écoles et participe à 1 partenariat.

La Bourgogne est une région où la gestion des E2C par la Ligue est remarquée puisqu'elle gère 3 écoles sur les 4 existantes. Cette implication pourrait se développer car le réseau national de la Ligue de l'enseignement porte un vif intérêt à cette action. Les Ligues de l'enseignement de Franche-Comté et de Bourgogne travaillent actuellement à un projet d'école sur l'agglomération de Besançon.

2.6.2 Le fonctionnement

2.6.2.1 Un cadre et des aménagements

Dans le respect des valeurs de la Charte réseau et des principes de la labellisation, l'E2C fonctionne sous couvert d'un conseil d'administration et sous la responsabilité d'un directeur, en lien direct continu avec les acteurs d'insertion, de formation, de qualification, les prescripteurs, les entreprises, les consulaires, les financeurs.

Ses équipes sont constituées de formateurs pluridisciplinaires, d'animateurs socio pédagogiques, de chargés de relations avec les entreprises. Ses ressources en personnel peuvent être complétées par les formateurs métiers des organismes de formation de proximité tels qu'AFPA, CFA... L'école recourt à des prestataires extérieurs pour des accompagnements liés aux besoins des personnes (illettrisme, langues étrangères, santé...) ou pour des activités spécifiques (sports, loisirs) et à des bénévoles.

Cependant chaque école peut, en restant dans les grands objectifs et principes de la Charte, orienter son action en fonction du public ou de son territoire. Ainsi, certaines écoles accueillent des mineurs, d'autres ouvrent leurs portes aux 26-30 ans. Une E2C de région parisienne incite les jeunes qui ont abandonné leurs études universitaires à les reprendre, d'autres font de la lutte contre l'illettrisme leur priorité... Quelques modalités pratiques du parcours peuvent aussi être aménagées localement (jury de sélection, durée de la première période d'essai en entreprise...).

2.6.2.2 Le coût d'un parcours moyen en E2C

Selon les chiffres du réseau national E2C pour l'année 2013, le coût moyen d'un parcours est de 5 301 € et varie entre 2 821 et 9 310 €. En Bourgogne, il varie entre 2 872 € (Nièvre) et 3 525 € (Côte-d'Or).

Ces données, calculées sur le flux annuel des jeunes qui transitent en E2C doivent être pondérées. Il convient de prendre en compte la forte individualisation des parcours, dont la durée peut varier entre quelques semaines et 6/10 mois, mais également les écarts quelquefois importants entre les frais de fonctionnement des écoles. (Les frais de locaux sont particulièrement variables selon que l'école bénéficie de la mise à disposition de locaux gratuite, d'un tarif préférentiel ou paie un loyer au prix du marché locatif).

Le coût d'un parcours moyen annuel pour l'EPIDE avoisine 23 800 €/jeune, mais cette formation en internat comprend l'hébergement, la restauration et la fourniture d'uniformes. Celui en Garantie Jeunes n'est pas encore précisé compte tenu de la mise en œuvre très récente du dispositif. Les données connues sont le versement par l'Etat de 1 500 €/parcours à la structure et une allocation de 452 €/mois au jeune, soit 5 424 € annuels. On peut donc estimer qu'un parcours moyen de 12 mois (formation seule) se situerait autour de 6 900 €.

2.6.3 Le financement

2.6.3.1 Les financeurs principaux des E2C

Les données financières 2013 du réseau national E2C font état d'un budget global de 75 millions d'euros, répartis comme suit :

Financier	Participation
Régions	31,70 %
Etat et Fonds CGET (ACSE)	25,60 %
FSE	14,20 %
Autres	12,40 %
Taxe d'apprentissage	6,40 %
Communes et intercommunalité	6,10 %
Départements	3,60 %
Total	100,00 %

Les régions sont les principaux financeurs. Ces fonds régionaux « proprement dits » permettent d'appeler en contrepartie les fonds FSE. Compétentes en formation professionnelle, les régions assurent aussi la rémunération des élèves E2C. L'Etat, entre les fonds DIRECCTE et ceux tirés du CGET, représente le quart du budget de fonctionnement.

Les participations financières sont diverses selon les écoles et les écarts importants peuvent être induits par l'historique de création des écoles (pérennité des engagements initiaux). Ces écarts résultent aussi du mode de financement de l'Etat, basé sur la notion « développement du nombre de places d'accueil ». Selon la circulaire du 5 mai 2009, la subvention versée est calculée selon la taille de l'école, prend en compte le nombre de jeunes issus de la politique de la ville, avec un montant plafonné. Cette disposition a été complétée en mars 2015, par le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC), qui a fixé la part de public issu de QPV à 40 % des effectifs.

2.6.3.2 Le financement des E2C Bourgogne

Un tableau comparatif a été établi à partir des budgets prévisionnels des E2C de Bourgogne en début d'année 2015. Basé sur des données prévisionnelles donc évolutives et sur 3 budgets seulement en raison du récent désengagement du Conseil départemental de l'Yonne, il permet toutefois de mettre en avant des caractéristiques locales.

Financeurs	E2C Côte-d'Or	E2C Nièvre	E2C Saône-et-Loire	Moyenne Bourgogne
ETAT	30,04	32,88 %	28,72 %	30,54 %
dont DIRECCTE ACSE	25,04 % 5,01 %	29,60 % 3,28 %	25,53 % 3,19 %	26,72 % 3,82 %
Région	22,04 %	20,41 %	21,28 %	21,24 %
Département	0	2,65 %	4,25 %	2,30 %
Intercommunalité	5,60 %	1,53 %	12,77 %	6,63 %
FSE (contrepartie Région)	41,31 %	37,02 %	32,34 %	36,89 %
Taxe apprentissage	1,00 %	4,08 % (+part CCI)	0,64 %	2,24 %
Autres	0	1,43 % (dons + reprise sur amortissements)	0	0,47 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Le FSE est le premier financeur avec un ratio moyen de 36,89 % du budget de trois E2C bourguignonnes suivi par l'Etat avec 30,54 % et par la région avec un taux moyen de 21,24 %. Entre les 3 écoles bourguignonnes, les participations de l'Etat, les fonds régionaux propres et ceux appelés au titre du FSE sont équilibrées.

La contribution de l'Etat est plus favorable aux écoles de la Nièvre et de la Côte-d'Or, implantées en zonages prioritaires. La participation intercommunale est présente, notamment en faveur de l'E2C de Saône-et-Loire, avec l'implication du Grand Chalon et de la communauté de communes Le Creusot/Montceau-Les-Mines. L'apport de la taxe d'apprentissage dans la Nièvre signale le lien historique entre l'école et la Chambre de commerce et d'industrie.

3 ANALYSE DE LA REPONSE E2C

3.1 Les atouts du parcours E2C

3.1.1 Une pédagogie pensée pour ce public

3.1.1.1 *L'individualisation et la progressivité vers l'autonomie et l'emploi*

Ces items sont les axes de la méthodologie éducative en E2C. La forte individualisation du parcours, la mise en place d'un contrat, véritable engagement pour « accrocher » le stagiaire et la pédagogie de projet pour sortir du cadre institutionnel connu de l'Education nationale sont les leviers opérants du parcours E2C. La pédagogie de projet permet de valider des compétences transversales sur les savoirs de base et sur le projet professionnel.

La pédagogie privilégie l'approche globale de la personne et l'accompagnement continu réalisé par le formateur référent en binôme avec le stagiaire, tant dans la prise en compte et la résolution des difficultés personnelles périphériques que dans la formation proprement dite, dans la recherche, la construction puis la validation du projet professionnel. La progressivité du parcours avec la validation des étapes permet aussi une appropriation du choix du projet, et conforte les chances d'aller au bout du parcours.

On notera l'étendue et la pluridisciplinarité des compétences attendues chez un formateur d'E2C.

3.1.1.2 *L'alternance autrement*

L'alternance est pensée comme la voie vers la formation qualifiante et l'emploi. Aussi les jeunes à l'E2C sont-ils, et pour certains d'entre eux c'est la première fois, invités à penser à un projet professionnel et à leur parcours alternant dans une ou plusieurs entreprises.

Après leur entrée et leur positionnement, l'immersion en entreprise intervient rapidement. Ce premier « stage » répond d'ailleurs à l'attente de la plupart d'entre eux. Avec une faible appétence pour le système scolaire, ils entrent à l'école avec un seul objectif, l'emploi.

Avant leur première immersion, ils ont découvert ou appris à se présenter, à rédiger un CV, à démarcher une entreprise et surtout à retrouver une motivation pour « y aller vraiment ». Un élève déclare « j'étais démotivé, Pôle emploi, Mission locale, jamais de suite. Ils me demandaient de faire les agences d'intérim et de ramener les justificatifs. Je n'étais pas intéressé à l'époque et je ramenaient le tampon qui était demandé... Ici (à l'E2C), c'est différent de l'école, ils m'ont dit de foncer, ils m'ont boosté ».

Tenus de « tester » plusieurs métiers, ils construisent progressivement leurs projets. L'alternance, choisie avec des essais dans des entreprises et dans des métiers différents, sera vécue dans la co-construction du projet professionnel avec le formateur référent, étayée par la validation d'un professionnel métier.

C'est une formation alternante qui garantit, in fine, le choix éclairé du projet professionnel final.

3.1.1.3 *Des opportunités d'insertion sociale et d'emploi*

L'E2C offre à son public des opportunités de nature différente mais toutes aptes à lever les freins à l'insertion. Outre la mixité sociale, l'école offre à de nombreux stagiaires une ouverture, pour certains la première à l'environnement économique, institutionnel, social, géographique. Les activités pluridisciplinaires, sorties culturelles, rencontres sportives, sont autant de clefs de resocialisation et d'accès à l'autonomie.

Bien entendu, l'aspect formatif vers l'emploi est primordial. Si le parcours ne débouche pas toujours sur un contrat de travail immédiat, -seuls 19 % des stagiaires sortent du parcours pour un emploi direct-, il permet à plus de 29 % d'entre eux d'engager le processus d'une insertion professionnelle via l'alternance ou une formation qualifiante.

La matérialisation de l'insertion professionnelle est un élément essentiel du parcours. Le portefeuille de compétences, abondé au fur et à mesure de la formation, annoté par les formateurs métiers et les tuteurs, est la trace matérielle du parcours, des progrès du stagiaire, qu'il pourra abonder dès son premier contrat.

L'Attestation de compétences acquises (ACA) délivrée par l'E2C n'est pas encore un diplôme d'Etat, mais elle constitue de fait le premier certificat de réussite de certains élèves. Elle fait aujourd'hui référence auprès de nombreuses entreprises, partenaires ou non du réseau E2C.

Avec le portefeuille de compétences, l'ACA matérialise l'inscription du jeune dans la vie professionnelle, la première marque tangible de son insertion et constitue la première marche de la formation tout au long de la vie.

3.1.2 Une proposition nouvelle pour les entreprises

3.1.2.1 Une mobilisation humaniste et pédagogique

Au-delà de la présentation de métiers, de la simulation d'entretien d'embauche, les entreprises se mobilisent avec et au sein des écoles, participent activement à la pédagogie E2C, interviennent dans la construction et la validation du projet professionnel final.

Des entretiens non formels avec les stagiaires, des invitations à participer à des actions humanitaires (cf LC Paysages en Saône-et-Loire) révèlent qu'au sein des TPE notamment, accueillir et former un stagiaire E2C n'est pas anodin mais relève de l'engagement social.

Certes, le tutorat mobilise un accompagnant, mais souvent volontaire il est perçu comme valorisant pour le personnel, toujours un plus pour l'entreprise, quelle que soit sa taille.

3.1.2.2 Une offre de service différente

L'E2C représente une offre de services nouvelle pour les entreprises. L'accueil d'un apprenant demande souplesse à l'entreprise mais les procédures administratives pour la prise en charge d'un stagiaire E2C sont appréciées, reconnues souples et rapides.

Le partenariat entreprise/école/stagiaire fonctionne sur le principe du donnant/donnant. Référencées par l'école, les entreprises sont tenues de proposer un stage en prise avec la réalité professionnelle. L'accueil indifférent c'est-à-dire sans encadrement, comme l'activité feutrée, occupation qui n'aurait rien à voir avec le métier, sont, en principe, détectées et écartées. Le tuteur est pleinement associé au parcours du jeune jusqu'à la validation du projet professionnel.

De son côté l'E2C prépare et balise les conditions du stage. Les « Chargés de relations avec les entreprises » (CRE), toujours sur des postes à 100 % ETP, travaillent très en amont avec le réseau entrepreneurial. Ils réalisent un ciblage efficace pour accorder au mieux les profils de stagiaires aux tâches proposées, à la taille de l'entreprise.

Pendant la période en entreprise, le suivi du stagiaire par l'école est soutenu, matérialisé par des outils de liaison entre formateur référent et tuteur entreprise, des échanges fréquents, des visites. L'E2C est ainsi perçue en expert qualifié pour gagner du temps et diversifier des recrutements.

Dans les TPE, les entrepreneurs soulignent par ailleurs que l'accueil de stagiaires E2C permet de faire découvrir des métiers en tension, des métiers méconnus, ou qui ont évolué.

Les facettes du métier de facteur aujourd'hui, les techniques de vente assistée sont des exemples frappants de l'ignorance ou des préjugés des jeunes stagiaires à l'égard de certains métiers... relatent les responsables d'entreprises rencontrés.

3.1.2.3 Vers le contrat et l'emploi

Sur des métiers adaptés à leur niveau de compétences, l'acquisition des gestes professionnels et la rapidité d'intégration dans les équipes sont des facteurs appréciés des entreprises car l'employabilité reste impérative. Des contrats se concluent en fin de parcours après un ou deux stages dans l'entreprise.

Les procédures strictes de labellisation E2C, les audits AFNOR récurrents dans les sites des écoles, les axes de professionnalisation mis en œuvre par le réseau national sont par ailleurs des gages de la qualité de la formation. Si les grandes entreprises sont plus sur la RSE et le mécénat, les TPE et PME sont de potentiels employeurs de stagiaires E2C.

Opportunité d'une première insertion dans la vie professionnelle pour le jeune, le stage est une occurrence pour l'entreprise qui teste et forme un personnel rapidement disponible pour l'emploi.

3.2 Les limites de la réponse E2C

3.2.1 Les limites internes au dispositif E2C

3.2.1.1 Un public très/trop ciblé

Force est de constater que l'E2C s'adresse à un public restreint. L'effectif des jeunes en E2C est passé de 1 428 élèves en 2004 à 15 155 en 2015, tandis que le nombre d'écoles passait de 11 à 107. En Bourgogne, 610 jeunes ont suivi un parcours en 2014.

Les mineurs, sauf dans quelques écoles, ne sont pas admis en E2C, les plus de 26 ans en sont écartés, les diplômés comme les ruraux y sont peu nombreux. De fait, les contraintes administratives tenant au statut, à l'âge du jeune se conjuguent avec les impératifs des financements (celui d'intégrer 40 % de jeunes issus de QPV notamment) et ne permettent pas d'envisager une évolution du public cible.

Au surplus, 9 parcours E2C sur 10 sont prescrits par les Missions locales, nouvellement chargées de mettre en œuvre la Garantie Jeunes dans le cadre de la politique en faveur de la jeunesse. Prévu sur un large déploiement territorial, ce dispositif offre au jeune une allocation mensuelle d'un montant supérieur à celui de la rémunération du stagiaire E2C....

3.2.1.2 Le panel de métiers à la sortie du parcours

On a vu que les stagiaires sont incités à ne pas se focaliser sur un seul projet professionnel, mais à explorer plusieurs projets. Toutefois, les projets se doivent d'être réalistes et réalisables, et le champ des métiers possibles reste soumis au niveau de compétences. Certaines écoles orientent vers les métiers en tension sur le territoire, d'autres vers les secteurs les plus représentés dans la liste des entreprises accueillant les stagiaires E2C, mais toutes tiennent compte du niveau des stagiaires (pour rappel, le public E2C est à 87 % de niveau V non validé), comme de leur degré de mobilité et d'autonomie.

Les sortants des parcours E2C se répartissent principalement sur les secteurs du commerce et des services, du bâtiment et les administrations publiques (Collectivités territoriales, hôpitaux, écoles...) et les métiers en rapport avec leurs compétences. Les responsables d'entreprises rencontrés soulignent que des métiers « concrets », manuels, conviennent aux stagiaires E2C.

On peut toutefois s'interroger sur le nombre des parcours effectués dans le secteur de la grande distribution. Toutefois un directeur d'E2C, pragmatique, constate « Nos jeunes ne pourraient pas trouver de place autrement... Leurs stages sont très courts... L'industrie cherche des jeunes titulaires de CAP ou de bac pro aujourd'hui » (tiré d'un article d'Alternatives économiques - n° 346 du 1^{er} mai 2015).

3.2.1.3 Une sortie vers l'alternance et l'emploi, mais après...

Sur les 58 % des sorties positives à l'issue d'un parcours E2C, les sorties vers l'emploi se répartissent comme suit :

Répartition des sorties vers l'emploi, tirée des données du réseau E2C 2014	
Contrats alternance	26,40 %
CDD de moins de 6 mois	26,00 %
CDI	15,30 %
Emplois d'avenir	13,80 %
CDD de plus de 6 mois	10,30 %
Autres contrats aidés	8,20 %

Compte tenu du niveau de formation initiale de ces jeunes, et du taux global de sorties positives à l'issue du parcours (58 % en 2013, 56 % en 2014), l'accompagnement E2C semble opérant.

Cependant, la répartition des sorties positives vers l'emploi montre que les contrats en alternance et les contrats courts représentent ensemble la moitié des emplois à la sortie du parcours E2C.

Les CDI affichent seulement 15 %. Si ce taux devance celui des contrats d'avenir du secteur public et autres contrats aidés, il reste encore faible pour des jeunes adultes à peine tirés de leurs difficultés... et toujours susceptibles d'y retomber. En effet, les jeunes sont amenés à accepter et enchaîner les petits boulots et les contrats de courte durée... d'où le risque pour ces « sortants d'E2C », plus fragiles qu'un autre public, de multiplier des contrats précaires, de s'engager de nouveau dans des parcours chaotiques, voire de se faire exploiter dans des nouvelles formes d'emploi au mépris de leurs droits.

Et pour ceux qui auront réussi leur entrée dans un emploi stable, l'évolution professionnelle est incertaine.

Quelles sont les formations réellement accessibles dans l'entreprise et quelles évolutions professionnelles peut-on envisager quand on est issu d'un parcours E2C ?

Les entreprises de petite taille, partenaires des E2C, recourent souvent au tutorat interne pour développer les compétences du salarié, plutôt que d'engager un cursus de formation qualifiant, long et toujours coûteux. Les structures de taille plus importante, qui sont à même de leur proposer une formation, s'attachent « naturellement » à former sur le poste, à développer les compétences adaptées à celui-ci, plutôt qu'à l'évolution professionnelle de l'employé.

Ainsi, la formation, rarement diplômante, vise souvent l'adaptation au poste de travail ou à des évolutions de l'environnement.

Le compte personnel de formation, le conseil en évolution professionnelle, l'entretien professionnel, sont-ils aujourd'hui et partout connus, actionnés par les salariés ? Qu'en savent les jeunes issus des parcours de deuxième chance ?

La défiance vis-à-vis des « cours » reste aussi un frein ancré dans le vécu, difficile à lever.

La dirigeante d'une PME de Bourgogne qui accueille depuis plusieurs années des stagiaires E2C et en a embauché plusieurs, constate : « Souvent timides au début, toutes les stagiaires s'intègrent bien dans le métier et dans l'entreprise, avec une réelle bonne volonté pour le travail et leur intégration sociale suit également rapidement. Mais elles ne souhaitent guère évoluer dans leurs savoirs et leurs compétences (*sauf cas d'une stagiaire qualifiée d'exemplaire*). Elles font preuve d'une réticence ancrée face aux apprentissages qu'on leur propose, se considèrent entrées dans la vie active et trouvent impensable de reprendre des cours... ».

3.2.2 Les limites externes du dispositif E2C

3.2.2.1 L'absence de lisibilité et d'articulation avec les autres dispositifs

La juxtaposition de multiples dispositifs d'insertion sociale et professionnelle rend l'ensemble des programmes illisibles et peu accessibles, pour le public comme pour les prescripteurs. Que choisir entre CUI-CAE, CUI-CIE, CIVIS, PAQ, E2C, EPIDE, SMA ? Ajoutons les dispositifs réservés à des publics spécifiques, par exemple les collèges ou lycées de la seconde chance, les plates-formes de lutte contre le décrochage scolaire, les plates-formes de l'illettrisme, les classes FLE (cours de français langues étrangères). En résulte un manque criant de clarté et d'accessibilité.

L'articulation entre les dispositifs d'insertion exige également plus de cohérence, notamment entre la Garantie Jeunes, le parcours E2C, l'EPIDE, le contrat CIVIS, la PAQ et ce, pour l'ensemble des acteurs et opérateurs d'orientation, d'insertion sociale et professionnelle, de formation initiale et continue.

Comment sont orientés les jeunes en difficulté d'insertion entre les différents parcours ? Sur quels critères ? La démarche volontaire et le stade d'avancement du projet professionnel priment-ils sur la présence ou l'absence de structure adaptée sur le territoire, sur le nombre de places disponibles localement, ou sur les résultats quantitatifs attendus par les financeurs ?

Au surplus, les prescripteurs disposent-ils d'un personnel formé et informé, en nombre suffisant ? Que penser du fait que le prescripteur principal des parcours E2C est la Mission locale, à laquelle l'Etat confie aujourd'hui la Garantie Jeunes, en lui fixant des objectifs de résultats ?

3.2.2.2 *Des coûts de parcours et des suivis diversement maîtrisés*

Le coût d'un parcours moyen en E2C reste difficile à appréhender, ce qui est préjudiciable pour les financeurs, car deux notions se juxtaposent : le coût par jeune accueilli et le coût par place occupée.

Le premier s'élève en moyenne à 5 301 € avec deux extrêmes 9 310 €/2 821 €. Il est basé sur le flux annuel des jeunes qui transitent en E2C. Or la durée du cursus E2C est très variable en raison de la forte individualisation du parcours, conjuguée au système des entrées et sorties permanentes.

Le coût par place occupée quant à lui s'établit autour de 8 147 € /jeune. Il s'apprécie en retenant le nombre de places déclarées chaque mois divisé par la durée moyenne de présence de tous les jeunes.

Par ailleurs, le coût moyen varie aussi en fonction des écoles. Aux différences notables de frais de fonctionnement déjà évoquées, s'ajoutent la pérennité de l'implication financière des porteurs de projet initiaux ou l'évolution des engagements des financeurs locaux, autant de données prégnantes dans le fonctionnement des structures.

Le suivi post-formation des jeunes est en principe effectué sur 12 mois. C'est la durée nécessaire pour la consolidation d'une entrée dans une formation qualifiante, une intégration réussie dans un emploi stable, le soutien d'un jeune après un contrat de courte durée, ou un appui ponctuel à un jeune lors de son démarrage dans l'entreprise.

Ce suivi est essentiellement un suivi administratif réalisé à des échéances fixes (3, 6, 12 mois après la sortie de l'école) pour évaluer l'impact du dispositif. Cependant son efficacité se heurte à plusieurs obstacles.

Aptes à changer fréquemment d'adresse, de téléphone portable, les jeunes sont un public difficile à localiser et à suivre sur la durée. Le suivi n'est pas confié à un personnel dédié. Au surplus, la notion de « sortie positive » dans la collecte et l'incrémentation des données peut être différemment appréhendée. Enfin, certains prescripteurs ou financeurs demandent aux écoles des suivis à des échéances différentes ou sur d'autres critères... Certains directeurs d'E2C constatent ainsi que les objectifs quantitatifs requis sont si prégnants qu'ils desservent l'aspect qualitatif de l'évaluation.

Maîtrise et transparence des coûts, harmonisation des suivis, les marges de progression existent.

3.2.2.3 *Des financements incertains*

La gestion financière des écoles est le frein principal au développement du dispositif. Les ressources des écoles sont de plus en plus fragilisées et les soutiens financiers sont incertains d'un exercice budgétaire à un autre.

La complexité du concours financier du Fonds social européen (FSE) affecte la stabilité financière des structures E2C. Dossiers de demandes, contrôles de gestion, éligibilité des dépenses, délais de paiement sont régis par des règles spécifiques contraignantes.

De fait, une demande de soutien FSE est administrativement longue, lourde et complexe. Quand elle intervient de surcroît au moment où se négocient les Programmes Opérationnels, la subvention tarde à être notifiée (le PO FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020 n'a été approuvé qu'en novembre 2014 tandis que le dépôt d'un dossier est exigé 6 mois avant le démarrage de l'action).

M. CHAUVEL, coordonnateur des trois E2C de Bourgogne gérées par la Ligue de l'enseignement, signale (en septembre) que la demande de financement FSE pour l'année 2015 n'est pas encore prise en compte. Ce retard serait pallié par une avance de la région, mais sans que les délais de ce « tuilage » soient arrêtés...

Il cite aussi l'exemple de dépenses engagées avant l'ouverture de l'école de Montceau-les-Mines en 2014, dépenses de rémunération d'un directeur et de formateurs, nécessairement préalables à l'entrée des élèves, qui ne peuvent être prises en compte en vertu des règles d'éligibilité temporelle des dépenses.

Les versements d'acomptes et de solde s'opèrent dans des délais très longs. Quand le FSE alloue aux écoles de Bourgogne des subventions comprises entre 150 000 et 200 000 €/an, qui représentent 37 à 40 % de leur budget, on mesure l'importance des délais de versement.

De nouvelles règles s'appliquent désormais dans le cadre du PO 2014-2020, notamment la gestion directe par les services régionaux d'une partie du FSE. Sur production des fiches de salaires et devis, le versement de 40 % de la subvention sera désormais automatiquement engagé. De même, la forfaitisation de plusieurs postes de dépenses de fonctionnement doit alléger notablement la durée de vérification des dépenses donc le délai de paiement.

C'est ensuite l'évolution des dispositifs d'insertion menés par l'Etat comme celle des réglementations qui impactent l'équilibre financier des écoles. Le déploiement de la Garantie Jeunes est de fait susceptible de faire bouger les effectifs des jeunes en parcours E2C. Le versement des fonds CGET (autrefois fonds ACSE) conditionné à l'accueil d'un effectif minimum désormais fixé à 40 % de jeunes issus des QPV est une contrainte nouvelle qui leur est imposée. De surcroît, les zonages QPV sont susceptibles d'évoluer et donc de faire varier les financements.

De même, le désengagement des Conseils départementaux obère les ressources des écoles de la deuxième chance en Bourgogne. Après que le Conseil départemental de Côte-d'Or ait cessé de soutenir l'E2C en 2014, c'est celui de l'Yonne qui n'abondera pas des 70 000 euros initialement prévus le budget 2015 de l'E2C de Joigny...

Enfin, parce que les budgets publics sont de plus en plus contraints, que la participation des régions au fonctionnement des E2C a amorcé une légère baisse au niveau national, il est légitime de s'interroger sur les engagements de la future région Bourgogne Franche-Comté et sur les choix de l'assemblée qui sera prochainement élue en matière de soutien à l'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans.

4 LES PRECONISATIONS DU CESER

A l'issue de cette réflexion, le CESER constate que l'école de la deuxième chance s'adresse à la frange la plus fragile du public des 18-25 ans en mal d'insertion sociale et professionnelle. En France, ce ne sont que 15 000 parcours par an mais c'est la population à laquelle il importe d'offrir, justement en temps de crise et de chômage, une solution de remédiation adaptée. La proposition E2C doit donc être confortée, incluse clairement dans une politique d'insertion repensée globalement. C'est pourquoi, le CESER recommande 3 grands leviers.

➤ La valorisation de la démarche E2C

Le CESER préconise d'abord de rendre la proposition E2C plus lisible et plus cohérente. Cette **cohérence** sera recherchée par un travail **d'harmonisation des procédures, de mutualisation des outils, de partage de projets exemplaires** entre les écoles. Quelles soient gérées par une association de type APRAFO, un GIP ou par la Ligue de l'Enseignement, elles sont invitées à réaliser la mutualisation de leurs outils, la capitalisation de leurs procédures, la mise en commun des process efficaces pour offrir une lecture claire des actions engagées.

Ce travail devrait faciliter l'appropriation du parcours par les jeunes et leurs familles, aider les prescripteurs à l'orientation des publics et conforter les choix des financeurs.

L'investissement du réseau E2C pour améliorer la lisibilité des coûts de parcours, pour une plus grande reconnaissance de l'Attestation de compétences acquises (ACA) participe à cette valorisation et doit être soutenu.

Le CESER recommande de faire connaître, reconnaître, de **promouvoir la proposition E2C plus largement auprès des acteurs d'orientation, d'éducation, de formation et d'insertion.**

Tout d'abord s'assurer de la bonne information de tous les opérateurs et prescripteurs d'orientation du public des 18-25 ans au sein des réseaux spécialisés du Service public régional d'orientation (SPRO). De même, des échanges sont préconisés avec les enseignants de formation professionnelle, de formation agricole, les conseillers des Missions locales notamment en charge des contrats CIVIS et de la Garantie Jeunes et les conseillers de Pôle emploi...

L'intégration des E2C ou leur représentativité dans les Plates-formes de suivi et d'appui des décrocheurs (PSAD) et des réseaux FOQUALE de la formation initiale participerait également au repérage des « invisibles », ceux qui échappent aux prescripteurs.

Le CESER estime également judicieux de faire connaître et **présenter la démarche E2C aux acteurs de la formation initiale.** Il convient de favoriser la connaissance et les échanges entre les personnels et les pratiques, de mettre du lien entre le repérage du décrochage scolaire et la prise en charge du décrochage social, entre l'apprentissage des savoirs de bases et leur application dans l'exercice d'un métier, la mise en œuvre de la pédagogie de projet à l'école initiale et à l'E2C... Cette proposition pourrait notamment être portée devant le directeur de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE).

➤ La sécurisation des financements

Le CESER préconise d'instaurer une **contractualisation pluriannuelle avec tous les financeurs.** La signature d'une convention tri-annuelle avec chacun des financeurs favoriserait la performance de la gestion financière des écoles.

L'assurance d'un financement pendant une durée propice à pérenniser les projets pédagogiques, à fiabiliser les partenariats, à fidéliser les entreprises, à anticiper certaines dépenses, à négocier avec les prestataires extérieurs, à assurer une meilleure gestion des personnels permettraient aux structures de mieux maîtriser leurs coûts de fonctionnement.

Le CESER recommande par ailleurs une **réflexion pour optimiser les financements européens (FSE) apportés aux E2C**.

Au-delà des améliorations récentes engagées (forfaitisation de postes du budget de fonctionnement, gestion directe par les services régionaux d'une partie du FSE), une assistance réelle au montage de dossier de demande de subvention, une rationalisation des délais d'instruction et de notification de subvention sont attendues.

Les délais exorbitants de versement des acomptes et solde des subventions FSE sont cependant le fait le plus pénalisant pour les structures. Le CESER est conscient de la complexité inhérente aux procédures et contrôles européens et de la part importante que représente le FSE dans le budget annuel d'une école en Bourgogne (37 à 40 %). Aussi, préconise-t-il de réfléchir entre les services de la Direccte, les services régionaux des finances, des affaires européennes, de l'apprentissage formation professionnelle et de l'emploi, à établir **au niveau régional un fonds relais** (appel à un opérateur bancaire spécialisé) pour pallier cette difficulté.

Enfin le CESER souhaite **interpeler les Conseils départementaux** et leur demander de ne pas se défaire de leur engagement initial envers les écoles de la deuxième chance. Certes le parcours E2C relève de la formation, donc de la compétence de la région, mais le suivi médical, la prise en compte des difficultés liées à la personne, les addictions, l'illettrisme, la dyslexie, la prise en charge des premiers repas ou un hébergement urgent pour entrer à l'école ne relèvent-ils pas aussi des programmes d'action sociale due aux jeunes, donc de la compétence départementale ?

➤ **Une coordination régionale des différents dispositifs d'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans**

Pour transformer la porosité qui s'installe entre les différents programmes d'insertion évoqués au cours de cette étude, afin d'éviter une concurrence préjudiciable entre eux, afin d'optimiser les financements, il convient, pour plagier le sociologue Luc BOLTANSKI, de « monter en généralité ». Le CESER estime que la démarche E2C ainsi que **tous les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle à destination des 18-25 ans doivent être coordonnés au niveau régional**.

C'est le niveau d'intervention pertinent, inscrit dans la logique des transferts de la réforme territoriale de décentralisation de la loi NOTRe. Les instances de pilotage locales des politiques d'emploi et de formation de type CREFOP associant les représentants de l'Etat, des organisations de jeunesse et les partenaires sociaux, le CESER, les collectivités, semblent tout à fait adaptées pour prendre en charge une politique régionale de l'insertion professionnelle.

Dans le cadre de cette coordination, bâtir un indice (type indice Insee) qui rende compte des dépenses, qui permette des ajustements et une meilleure lisibilité du budget consacré à l'insertion sociale et professionnelle semblerait pertinent.

La coordination régionale offrirait en outre **l'opportunité de définir un cadre de référence commun à toutes les structures** et d'établir une dynamique cohérente entre elles.

Il s'agirait de recentrer chacun sur son cœur de compétences afin de développer une expertise reconnue, utile aux autres, mutualisable, de construire des **barèmes d'évaluation communs** (critères d'entrées, indicateurs, bilans, indices financiers), de partager pratiques et pistes de progrès, de mobiliser les financements pertinents.

Cette « montée en généralité » pourrait également conduire vers une insertion durable, celle qui met la personne au centre du dispositif, fait de lui un usager, un citoyen autonome, avec des droits dont celui d'initier son insertion professionnelle, de construire son parcours et ainsi d'entamer sa formation tout au long de la vie.

L'actualité de la Conférence sociale avec l'annonce de la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 du Compte personnel d'activité (CPA) conforte l'avis du CESER sur ces droits. Visant les droits attachés à la personne et non au poste, le CPA sera un outil de regroupement des droits acquis au cours de la carrière : compte personnel de formation, compte pénibilité, compte épargne temps, droits au chômage rechargeables.

Le droit à une insertion via un parcours de deuxième chance est de fait un droit attaché à la personne. C'est un droit à la formation tout au long de la vie, quel que soit ce moment de la vie qui doit être inclus dans le CPA.

AVIS ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

EXPLICATIONS DE VOTE



**Intervention de Jean-Pierre MUGNIER
au titre de la CGT**

« Le ministère de l'Éducation nationale reconnaît que 140 000 jeunes sortent tous les ans du système éducatif français sans aucun diplôme, aucune qualification... Dont près de 3 300 jeunes Bourguignons !

Si l'Ecole de la 2^{ème} chance est un apport pour 610 jeunes Bourguignons qui sortent du système scolaire sans qualification, elle traduit néanmoins le malaise et les manquements de notre système éducatif, incapable de traiter le décrochement au cours du cursus scolaire de chaque élève.

Par défaut, l'Ecole de la 2^{ème} chance participe à l'ensemble des dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes de 18-25 ans par une réponse concrète à leurs besoins de prise en charge et d'accompagnement.

La CGT partage le constat de la Commission ainsi que les préconisations contenues dans le projet d'avis : la valorisation de la démarche E2C et la sécurisation des financements dans le cadre d'une coordination régionale des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans.

Ainsi, il faut soutenir tous les acteurs et les professionnels du secteur public de l'emploi notamment dans les missions locales qui ont, aujourd'hui encore, trop peu de moyens humains et financiers, et surtout des moyens à trop court terme.

De plus, il est impératif de rester vigilant sur le risque réel d'avoir demain des disparités, voire des inégalités très fortes, d'une région à l'autre, puisque ce sont les régions qui ont compétence sur les enjeux de la formation, de l'emploi et de la qualification. En ce sens, le réseau E2C France doit être reconnu et conforté avec son cahier des charges pour labelliser une E2C.

L'Ecole de la 2^{ème} chance participe aussi de notre revendication de la formation initiale différée.

Pour la CGT, chaque jeune sortant de l'école doit bénéficier dans son Compte Personnel de Formation d'un accompagnement incluant une formation de la durée nécessaire à l'obtention d'un diplôme de niveau IV. Ainsi, le Compte Personnel de Formation serait constitué d'un droit attaché à la personne, permettant soit un retour dans les dispositifs Education nationale soit un abondement financier à la disposition du jeune avec accompagnement du Conseil en Evolution Professionnelle appuyé par les missions locales.

La récente loi Rebsamen prévoit de rassembler les principaux droits sociaux personnels et collectifs dans un Compte Personnel d'Activité dont le Compte Personnel de Formation fait partie, pour favoriser une continuité et une progressivité de carrière et de droits, même en cas de changement d'employeur ou de profession. Les jeunes sortis du milieu scolaire sans qualification reconnue sont directement concernés.

Une concertation doit être engagée avant le 1^{er} décembre 2015 avec les organisations professionnelles d'employeurs et syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel pour une négociation sur la mise en œuvre du compte personnel d'activité. Mais le Medef refuse l'ouverture d'une négociation sur le sujet.

Et pourtant, investir dans la jeunesse coule de source, tout le monde y gagne, en premier lieu les jeunes, mais aussi toute la chaîne intergénérationnelle, toute la société.

En ce sens, la CGT invite le nouveau CESER Bourgogne Franche-Comté à programmer de nouvelles auto-saisines qui ne peuvent qu'encourager la définition et l'élaboration des politiques publiques d'investissement social indispensables et bien pensées pour la sécurisation des parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

C'est dans la cohérence de son intervention et de l'ensemble de ses propositions que le groupe CGT votera le projet d'avis présenté par la Commission n° 5. »



**Intervention de Gérard ALCAZAR
au titre du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) de la région de Bourgogne**

« La réussite d'un tel dispositif repose sur l'accompagnement et le suivi de chaque jeune qui sont primordiaux.

En Saône-et-Loire, nous avons mis en place un dispositif permettant d'accueillir des personnes ayant plus de 25 ans.

Il s'agit du GIE (Groupement d'intérêt économique) d'insertion qui permet de prendre en charge un public sans limite d'âge. Je souhaiterais que la CGT cesse de condamner les entreprises sur tous les sujets présentés sans aucun fondement.

En l'occurrence, ceci est d'autant plus déplacé que les entreprises sont fortement impliquées dans ces projets d'insertion et de qualification des jeunes. »

**Intervention de Michel MORINEAU
au titre du Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire
(CRAJEP)**

« Quelques réflexions :

1. Je veux saluer la qualité de ce travail.

2. Les E2C sont une opportunité aussi longtemps que l'institution éducative publique n'aura pas trouvé de réponse en son propre sein, ce qui risque de durer car on voit bien que ce qui fait l'intérêt et la réussite des E2C, c'est leur souplesse, leur adaptabilité, leur flexibilité aux cas concrets, aux personnes concernées.

Autant de qualités souvent incompatibles avec la lourdeur des institutions publiques d'éducation.

3. Leur utilité sociale est bien argumentée.

4. C'est pourquoi je voudrais pointer du doigt les instances politiques qui refusent de participer à leur financement. Le cas de l'Yonne à cet égard est assez affligeant. Voilà un département qui est au dernier rang des performances scolaires. Les décrocheurs sont nombreux, ce qui alimente donc les candidats à l'E2C.

Les raisons invoquées : « la non compétence du département » est sujette à caution. Il avait d'ailleurs financé, il y a une dizaine d'années, une étude approfondie sur l'école dans l'Yonne, classée sans suite !

Les raisons sont en fait plus idéologiques qu'autre chose. Difficile de faire croire que dans ce domaine le Conseil départemental est porteur de l'intérêt général de la société icaunaise ! »



Intervention de Joseph BATTAULT au titre de la CFDT

« Un avis important que la CFDT votera. C'est une valorisation de structures qui réalisent un travail remarquable.

Quelques remarques :

1) Dans un contexte où 140 000 jeunes en France et 3 300 en Bourgogne sortent de scolarité sans qualification, l'avis démontre en creux l'échec de l'école, en particulier celui du collège. L'école reproduisait les inégalités sociales et maintenant, elle les amplifie.

Pourtant votre travail, cet avis, donne quelques pistes qui sont facteurs de réussite à l'E2C et qui peuvent inspirer l'évolution du collège, je cite :

- autonomie de gestion et d'orientation de l'établissement
- travail en équipe des enseignants ?
- pédagogie de la réussite,
- prise de conscience de ses acquis,
- pédagogie positive et individualisée,
- lien avec l'emploi, les réalités économiques et de l'entreprise.

2) L'enquête auprès des jeunes est un élément majeur

C'est une anticipation aussi de ce que devrait être la manière de travailler de notre futur CESER : écoute organisée des citoyens par le CESER, restitution de cette parole, inscription dans une vision collective qui porte des solutions.

3) Les financeurs

Nous partageons le questionnement de l'avis sur la place et le rôle des conseils départementaux qui ont une responsabilité dans les politiques d'insertion, et qui se désengagent de structures comme l'E2C.

Le conseil régional est le principal financeur (avec engagement pluriannuel) à hauteur de près de 60 %, (financement direct et indirect par le FSE). Mais il manque une explicitation des choix politiques régionaux. Pourquoi le conseil régional, principal financeur, n'a-t-il pas été auditionné ? Pourquoi l'avis ne cite-t-il pas les choix politiques ?

Je vous remercie. »

Intervention de Christian HAMONIC au titre de la Ligue de l'enseignement

« La Ligue de l'enseignement s'est fortement investie en Bourgogne dans les Écoles de la 2ème Chance parce que l'éducation tout au long de la vie est dans son champ d'action prioritaire.

Ce projet d'avis reflète parfaitement ce que sont les E2C. On doit souligner l'engagement déterminant du Conseil régional et du FSE, de l'État, de 2 départements seulement sur 4, d'EPCI et de quelques communes bien inspirées. Il met en exergue enfin le contexte parfois embrouillé dans lequel ces écoles évoluent, tant les dispositifs d'insertion en direction des jeunes se suivent, se ressemblent parfois, se concurrencent souvent depuis 30 ans.

Sur le fond, les résultats obtenus par ces E2C en termes de sorties positives, sont une note d'espoir : on peut être jeune, sans qualification, bien souvent sans projet personnel, en ayant perdu la plupart de ses repères et se reconstruire un avenir sur la base d'une formation dont on devient acteur et non d'une formation subie comme c'est encore trop souvent le cas. En ce sens, c'est très positif.

Dans le même temps, le nombre de ces dispositifs d'insertion et leur inscription dans la durée nous rappellent combien l'échec scolaire et les difficultés d'insertion demeurent importants dans notre pays. Chacun rêve de réformer le système éducatif et chacun y va de sa solution. Il faut cependant garder à l'esprit que les progrès en matière d'éducation se mesurent à l'échelle d'une génération, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire même si l'empilement des réformes, dont la durée de vie n'excède guère celle des ministres qui se succèdent, n'est pas un facteur favorable.

Dans ce contexte mouvant, notre Assemblée du premier mot a vocation à tracer des perspectives, je propose que notre prochain CESER se saisisse pour avis des 3 leviers dont dispose le conseil régional pour agir dans le domaine de l'éducation au sens large :

- celui de l'orientation en suggérant une nouvelle dynamique pour que, progressivement, on passe de la notion d'élèves que l'on oriente à celle de jeunes citoyens en devenir qui s'orientent ; c'est-à-dire à des jeunes auxquels on aura progressivement appris à faire des choix en connaissance de cause et sur la base de leurs propres découvertes, avec l'ouverture la plus large sur le monde de l'entreprise, des collectivités publiques, des associations, des syndicats ;
- celui de la formation professionnelle et de l'insertion en travaillant sur une meilleure articulation des dispositifs qu'il aura à animer ;
- celui de l'éducation tout au long de la vie et de l'éducation populaire (compétence nouvelle) de manière à donner envie à la population de sans cesse se former, de s'informer, de s'enrichir mutuellement des savoirs qu'elle aura créés et de développer son esprit critique face au flot d'informations déversé par les médias et les réseaux sociaux.

Il est essentiel que le futur Conseil régional, dans ses responsabilités de chef de file, en relation avec l'État et avec les représentants de la société civile, se préoccupe de la mise en synergie de ces domaines éducatifs qui relèvent de ses compétences pour plus et mieux d'efficacité. »



**Intervention de Françoise MARTINAT
au titre de la Chambre régionale du commerce et de l'industrie (CCIR)**

« Je voulais simplement préciser que la première E2C qui s'est implantée en Bourgogne, c'est dans la Nièvre à Cosne-sur-Loire sous l'initiative de la CCI, de l'APRAFO (Association de promotion de l'apprentissage et de la formation dans la Nièvre) et de la communauté de communes et pays de Loire Nohain.

Le grand porteur de ce projet était à l'époque Christian POIRIER, notre ancien collègue du collège 1 du conseil économique et social régional.

Deux autres antennes ont été implantées sur les autres Pays Château-Chinon et Saint-Eloi. Vous parlez de financement, en effet, l'association de gestion des 3 sites a des problèmes financiers dus aux retards de la contribution FSE. Celle de 2014 de 72 000 € n'est toujours pas versée à ce jour. Pour les 3 antennes, 200 jeunes sont accueillis par an avec une réussite de 60 %.

A signaler également que l'E2C de la Nièvre n'est pas sous l'égide de la ligue de l'enseignement. »

**Intervention de Jean-Louis CABRESPINES
au titre de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Bourgogne
(CRESS)**

« Je voudrais remercier les deux rapporteurs de ce travail qui reflète bien la situation des E2C en Bourgogne et au plan national.

L'E2C apporte une modalité de réponse nouvelle à l'égard de jeunes en grande difficulté.

Si cette approche est nouvelle du fait d'un suivi fort et d'un parcours personnalisé, il y a nécessité d'harmoniser les dispositifs (exemple de la concurrence à venir entre l'E2C et la garantie jeunes) et de cesser d'en créer de nouveaux en permanence. Certains sont les mêmes depuis 2001, sous des appellations nouvelles.

Reste la question des jeunes en difficulté qui vivent en milieu rural. Ils font souvent face à de grandes difficultés de mobilité pour bénéficier de tels dispositifs. Cette question est en lien étroit avec l'autosaisine précédente et un travail particulier devrait être mené en direction des jeunes.

Un point important qui ne vous surprendra pas est la contribution du FSE. Je vous rappelle que j'avais interpellé le vice-président du conseil régional sur cette question. Mais quelle que soit l'interpellation, il semblerait que l'utilisation des crédits européens continue à être un parcours du combattant, mettant en grande difficulté les institutions qui en bénéficient. Les partenaires publics incitent fortement les entreprises qui veulent travailler sur des dispositifs nationaux avec des financements publics à faire des demandes de FSE, mais les modalités mettent en danger ces entreprises.

Le CESER devrait exiger un éclairage du conseil régional et des propositions sur des versements plus réguliers de la part des porteurs des financements européens.

Je reprendrai la proposition faite par Michel Morineau en ajoutant que nous devrions exiger l'intervention des conseils départementaux, une partie des problématiques des jeunes étant dans le domaine de compétence des conseils départementaux (tout ce qui touche la partie sociale des problèmes rencontrés par les jeunes). »



**Intervention de Sarah SABIH
au titre du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) de la région de Bourgogne**

« On peut regretter que la formation via l'E2C ne soit pas diplômante.

La France est une société où la culture du diplôme est encore très forte.

L'Etat via la DIRECCTE n'a jamais autant investi dans la promotion de la formation et prône la VAE. D'où l'importance de mettre en place des solutions à la source, prendre en charge les jeunes le plus tôt possible pour les emmener vers une qualification, la reconnaissance d'un savoir-faire.

Des jeunes bien formés, ce sont des jeunes employables donc insérés. »



**Intervention de Jean-Marc ICARD
au titre de la CFE-CGC**

« La CFE-CGC regrette que l'intérêt des E2C ne soit pas plus pris en compte par les politiques et les pouvoirs publics.

A titre d'exemple, seul un Bourguignon sur 6 en situation de précarité peut émettre l'espoir qu'à l'issue des 1 400 heures passées dans ce sas, il pourra s'en sortir alors que les 5 autres resteront sur le bord de la route.

Il est vrai que le financement de ces structures est très important, mais ne vaut-il pas mieux investir dans les E2C qui permettront par la suite à ces jeunes de participer au développement de la vie économique de notre région, plutôt que les abandonner dans un système d'aides qui procure bonne conscience car cela donne l'impression de ne pas les abandonner.

La CFE-CGC votera cet avis. »

**Intervention de Monsieur Marc LEURETTE
au titre du Pôle de compétitivité VITAGORA et du Pôle nucléaire de Bourgogne**

« Ce projet d'avis est très intéressant, fort bien documenté et présente de manière exhaustive le dispositif des écoles de la deuxième chance, dont l'utilité et la pertinence sont particulièrement bien décrites. Il aurait pu être précisé que de nombreux groupes industriels, tel EDF, aident ces structures, souvent par le biais de leurs fondations.

Cependant, je suis tout à fait surpris que nulle part dans le dossier n'apparaisse un autre dispositif : les écoles de production. Si ces écoles poursuivent le même objectif d'insertion, elles présentent quelques différences qui les rendent particulièrement efficaces, et leur confèrent un meilleur taux de réussite.

Première différence : contrairement aux écoles de la deuxième chance, les écoles de production sont des formations diplômantes, qui permettent aux élèves de sortir avec un CAP ou un BAC PRO, reconnus par le ministère de l'Éducation nationale.

Deuxième différence : si les élèves sont aussi recrutés parmi une population fragile et en rupture, l'âge minimum est de 16 ans, et il n'y a pas d'âge limite. Cela permet un brassage de générations, qui contribue à l'insertion.

Troisième différence : les élèves produisent des pièces qui sont vendues. Cette différence est notable, car elle génère des effets très positifs :

- la pédagogie est certes aussi une pédagogie par la réussite, mais c'est surtout une pédagogie par l'utilité, qui reconnaît le travail comme une valeur, la conformité des pièces comme critère d'évaluation majeur.
- les pièces sont livrées par les élèves chez leurs clients, ce qui permet d'assurer le lien école – entreprise, et de faire que les élèves soient connus, et donc recrutés ensuite.
- le produit des ventes représente 40 % du budget de fonctionnement de l'école, ce qui diminue d'autant les subventions demandées aux collectivités.

Le taux de réussite aux diplômes est de 93 %, le taux d'insertion professionnelle aussitôt la fin du cursus est de 100 % et 10 % des anciens créent leur propre entreprise.

Les écoles de production sont au nombre de 20. Il y en a 7 en Rhône-Alpes et 1 en Franche-Comté, à Dole.

Le Pôle Nucléaire de Bourgogne travaille sur des projets d'implantation de ces écoles de production qui répondent particulièrement bien et simultanément aux attentes du monde industriel et aux enjeux sociétaux. »



**Intervention de Françoise FREREBEAU
au titre de l'union régionale UNSA**

« C'est juste pour répondre à M. LEURETTE. Cela prouve, s'il est besoin, la nécessité de communiquer sur ces dispositifs.

Je ne connaissais pas « l'école de la production » dont vous venez de nous parler, tout comme un certain nombre de conseillers ne connaissaient pas avant cet avis, « l'école de la 2^{ème} chance ». Cela souligne donc deux des préconisations que nous avons faites :

- l'importance d'harmoniser et de coordonner les différents dispositifs de formation, d'insertion,
- et la nécessité de communiquer sur ces dispositifs pour permettre à leurs éventuels bénéficiaires de pouvoir les utiliser. »

BIBLIOGRAPHIE

Textes officiels

Loi n° 2007-295 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance - inscription E2C - Code de l'éducation - article L 214-14

Décret n° 88-368 du 15 avril 1988 relatif à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle

Décret n° 2007-1756 du 13 décembre 2007 relatif au cadre d'application des E2C - Code de l'éducation - articles D214-9 à D214-12

Décret n° 2009-221 du 24 février 2009 relatif aux conditions de financement des E2C par la taxe d'apprentissage

Décret n° 201-36880 du 1^{er} octobre 2013 relatif à la Garantie Jeunes

Avis du CESE

Avis du CESE « Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes », 25 mars 2015, rapporteur Antoine DULLIN, avis de suite de l'avis CESE « l'emploi des jeunes », 29 septembre 2012, rapporteur Jean Baptiste PREVOST

Rapports et études

Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) : rapport diagnostic « Evaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire », mars 2014

Assemblée nationale : rapport d'information Assemblée nationale n° 2620 « Emploi des jeunes en UE », mars 2015

Assemblée nationale : rapport d'information Assemblée nationale n° 2535 « Mobilité sociale des jeunes », janvier 2015

Périodiques

AFPA - Hors-série « Quelles pratiques pédagogiques dans l'accompagnement des publics peu qualifiés », 2015

AFPA - Revue Débat-formation n° 24 avril 2015 « Publics peu qualifiés et retour à l'emploi »

DARES ANALYSES - n° 068 : l'école de la deuxième chance la « grande école » des décrocheurs motivés, septembre 2014

CREDOC - Cahier de recherche n° 292 - « Les jeunes d'aujourd'hui ? Quelle société pour demain ? », décembre 2012

Sites internet

<http://www.reseau-E2C.fr/>

<http://www.uodc.fr/>

ANNEXES

Annexe 1 Charte du réseau E2C



**Réseau
de la Deuxième Chance
en France**

La Charte des Principes Fondamentaux

La présente Charte s'inscrit dans la continuité des principes contenus dans le Livre Blanc de la Commission Européenne 'Enseigner et apprendre - vers la société Cognitive', présenté par Me Edith Cresson en 1995.

Les Écoles françaises de la Deuxième Chance s'engagent à respecter les principes énoncés dans la présente Charte et à les faire respecter dans le cadre du Réseau qu'elles ont constitué.

I. C'est une institution portée par les Collectivités Territoriales et Locales et/ou Consulaires

- Elle est l'expression de la volonté des Collectivités territoriales et Locales, Consulaires et/ou d'institutions publiques et s'inscrit dans un échelon territorial déterminé.
- C'est un dispositif autonome qui dispose de moyens financiers, structurels et humains propres à assurer la continuité de son action.

II. Dont l'objectif est d'assurer l'insertion professionnelle et sociale de jeunes en difficulté

- Assurer l'insertion professionnelle, comme école, par l'enseignement, l'éducation et la formation, de jeunes adultes sortis sans qualification du système scolaire.
- Intervenir auprès d'un public qui a dépassé l'âge de la scolarité obligatoire et qui ne relève plus de l'Éducation Nationale (sorti depuis au moins un an du système scolaire).
- Les jeunes stagiaires qui suivent le parcours de l'E2C le font volontairement, à la recherche d'une insertion qui passe par l'accès à un emploi durable.

III. En partenariat étroit avec le monde de l'entreprise

- L'entreprise (et les organisations professionnelles) est une donnée essentielle des dispositifs de Deuxième Chance et elle participe à la vie de l'École (dont elle peut être administrateur) : avec les équipes pédagogiques elle conçoit des projets, s'exprime sur le contenu pédagogique, participe à la réalité de l'alternance en organisant les stages et propose des emplois.
- L'École doit concourir à l'adéquation des besoins et des attentes des jeunes avec les réalités du marché de l'emploi sur son territoire d'intervention.

IV. Qui ne délivre pas de diplômes, mais vise à accréditer des compétences

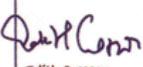
- La logique du portefeuille de compétences et la construction du projet professionnel sont au cœur d'une approche pédagogique individualisée.
- L'action pédagogique est souple, centrée sur chaque stagiaire, et combine :
 - L'acquisition (ou la mise à niveau) du socle de compétences de base : s'exprimer en français, lire, compter, raisonner et utiliser l'outil informatique ;
 - L'acquisition de compétences sociales qui permettent l'insertion dans de bonnes conditions dans la vie professionnelle mais aussi citoyenne ;
 - Une formation 'pratique' organisée par et dans les entreprises, sous forme de stages de détermination, de développement ou de validation d'un projet professionnel individuel ;
 - L'acquisition de l'aptitude 'd'apprendre à apprendre' qui permet aux jeunes adultes d'accéder à la formation tout au long de la vie.

V. Qui accompagne le projet personnel et professionnel du stagiaire

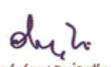
- L'École prend en compte, avec le soutien de partenaires spécialisés, les problématiques sociales des jeunes qu'elle accueille.
- Elle met en œuvre tous les moyens qui permettent à chacun de ses stagiaires d'être accompagnés : pendant leur parcours à l'École mais aussi, après leur sortie du dispositif, pendant leur période d'entrée dans la vie active.

VI. Qui travaille en réseau avec tous les acteurs intervenant auprès de leur public

- Fonctionnement en réseau avec l'ensemble des acteurs, institutionnels ou non, qui interviennent dans les champs de l'accompagnement, de l'orientation, du bilan, de la formation et de l'insertion des jeunes en difficulté.



Edith Cresson
Fondation des E2C



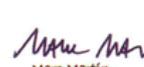
Dominique Dujardin
E2C ESCARPE



Alexandre Schajer
E2C Mulhouse



Olivier Jospin
E2C Seine St Denis



Marc Martin
E2C Midi Pyrénées



Alexandre Schajer
E2C Champagne Ardenne



Lionel Urdy
E2C Marseille

Fait en 8 exemplaires originaux, à Châlons-en-Champagne, le 23 juin 2004,
par les auteurs, réunis en Assemblée constitutive de l'association 'Réseau des E2C en France'



Annexe 2

Art. L 214-14 du Code de l'éducation (loi n° 2007-295 du 5 mars 2007)

"Les écoles de la deuxième chance proposent une formation à des jeunes de dix-huit ans à vingt-cinq ans dépourvus de qualification professionnelle ou de diplôme. Chaque jeune bénéficie d'un parcours de formation personnalisé.

Ces écoles délivrent aux jeunes une attestation de fin de formation indiquant le niveau de compétence acquis de manière à faciliter leurs accès à l'emploi ou à une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles.

Un décret, pris après avis du conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie, fixe les modalités d'application du présent article.

L'État et les régions apportent leur concours aux formations dispensées dans les conditions déterminées par convention."

Décret n° 2007-1756 du 13 décembre 2007 relatif aux écoles de la deuxième chance

Art. 1er. - Il est ajouté au chapitre IV du titre Ier du livre II du code de l'éducation une section 4 ainsi rédigée :

Section 4 Ecoles de la deuxième chance

Art. D. 214-9. - Les écoles de la deuxième chance mentionnées à l'article L. 214-14 sont des établissements ou des organismes de formation gérés par toute personne physique ou morale auxquels a été attribué, sur leur demande, le label "école de la deuxième chance". Les formations dispensées par les écoles de la deuxième chance s'inscrivent dans le cadre de la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes mentionnée à l'article L. 214-13.

Art. D. 214-10. - Le label "école de la deuxième chance" est délivré pour une durée de quatre ans par l'association "Réseau des E2C en France" aux établissements et organismes de formation se conformant aux critères définis par un cahier des charges établi par cette association sur avis conforme des ministres chargés de l'éducation et de la formation professionnelle. Le label peut être renouvelé au vu d'une évaluation dont les modalités figurent à la convention mentionnée au quatrième alinéa de l'article L. 214-14.

Art. D. 214-11. - Le parcours de formation personnalisé prévu à l'article L. 214-14, dont la durée ne peut excéder quarante-huit mois, est défini sur la base d'une évaluation individuelle du niveau initial de connaissances et de compétences des personnes admises au sein d'une école de la deuxième chance et d'un entretien réalisé lors de leur entrée en formation et portant notamment sur leurs projets professionnel et personnel.

Art. D. 214-12. - L'attestation de fin de formation délivrée par les écoles de la deuxième chance précise le niveau des connaissances et des compétences atteintes par les personnes ayant suivi la formation, notamment au regard du socle commun de connaissances et de compétences défini à l'article L. 122-1-1. Cette attestation est prise en compte lors du positionnement prévu notamment aux articles D. 337-4, D. 337-58, D. 337-59, D. 337-61 et D. 337-145 ou de l'évaluation des compétences définie à l'article L. 115-2 du code du travail.

Décret no 2009-221 du 24 février 2009 relatif aux conditions de financement des écoles de la deuxième chance par la taxe d'apprentissage

Art. 1er. - Peuvent percevoir les versements exonératoires prévus au III de l'article 1er de la loi du 16 juillet 1971 susvisée les écoles de la deuxième chance auxquelles a été attribué le label prévu aux articles D. 214-9 et D. 214-10 du code de l'éducation.

Art. 2. - Les versements prévus au III de l'article 1er de la loi du 16 juillet 1971 susvisée sont exonératoires de la fraction de la taxe d'apprentissage dont l'entreprise est redevable au titre de la catégorie A mentionnée au 1° des articles R. 6241-22 et R. 6241-23 du code du travail.

Annexe 4

Entretien jeune adulte suivant un parcours E2C

1 - Comment avez-vous eu connaissance du parcours de formation proposé par l'E2C ?

Par la Mission locale

2 - Parmi tous les dispositifs d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi ou la qualification pourquoi avoir choisi de faire un parcours en E2C ?

Car la mission locale m'a vraiment conseillé^{er} de venir dans ce dispositif, qui me semblait plus me correspondre.

3 - Avant d'entrer à l'E2C aviez-vous déjà bénéficié d'un conseil ou d'un accompagnement ?

Nom jamais mis à par 2 mois auparavant avec la Mission locale

4 - Quelle est votre appréciation du parcours de formation proposé par l'E2C ?

points forts de l'école ?

- on a de super formateurs qui s'adapte à nous.
- on fait de la remise à niveau mais, bien expliqué très

points faibles ?

- le temps de l'école il faudrait faire moins de temps et plus en entreprise.

5 - Quel est le facteur le plus déterminant dans votre parcours de formation ?

Le plus déterminant pour moi est que l'E2C va m'accompagner à obtenir mon diplôme.

6 - Votre appréciation de l'alternance en entreprise ?

Elle est bonne, car ~~elle~~ - Une chance de trouver du boulot

- Et 1 privilège en plus grâce à l'E

7 - Que vous a apporté l'école pour la suite de vos parcours personnel et professionnel

Personnel : - Sécurité sociale
- train de vie stable

Professionnel - des stages
- CV, lettres

8 - Avez d'autres remarques ou commentaires ?

- et bientôt un Bar

Entretien jeune adulte suivant un parcours E2C

1 - Comment avez-vous eu connaissance du parcours de formation proposé par l'E2C ?

J'étais dans un foyer et mon éducatrice m'avait proposé deux solutions, j'avais le choix entre le [] et l'E2C j'ai pris le [] mais une fois le [] fini je m'ais pas retrouvé de travail du coup j'ai voulu essayer

2 - Parmi tous les dispositifs d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi ou la qualification pourquoi avoir choisi de faire un parcours en E2C ?

~~Car la remise à niveau et les Stages en [] dans~~
D'avoir la remise à niveau et les Stages ensemble je trouve ça bien car ça nous permet de bouger de me pas faire que des matières premières.

3 - Avant d'entrer à l'E2C aviez-vous déjà bénéficié d'un conseil ou d'un accompagnement ?

- Non éducatrice elle travail à [] elle m'avait proposer la []

4 - Quelle est votre appréciation du parcours de formation proposé par l'E2C ?

points forts de l'école ? les Stages sont les points forts de l'école des Formateurs à l'école

points faibles ?

5 - Quel est le facteur le plus déterminant dans votre parcours de formation ?

de faire des Stages et d'avoir une sortie positive.

6 - Votre appréciation de l'alternance en entreprise ?

C'est bien d'être en alternance car on s'ennuie moins ça bouge plus.

7 - Que vous a apporté l'école pour la suite de vos parcours personnel et professionnel

d'avoir une sortie positive de trouvé du Travail

8 - Avez d'autres remarques ou commentaires ?

l'école ça marche pas car c'est long on s'ennuie ça bouge pas assez.

Entretien jeune adulte suivant un parcours E2C

1 - Comment avez-vous eu connaissance du parcours de formation proposé par l'E2C ?

j'ai connu l'E2C par la mission locale

2 - Parmi tous les dispositifs d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi ou la qualification pourquoi avoir choisi de faire un parcours en E2C ?

je n'ai pas choisi l'E2C c'est la mission locale locale qui m'a dit de aller à l'E2C.

3 - Avant d'entrer à l'E2C aviez-vous déjà bénéficié d'un conseil ou d'un accompagnement ?

par la mission locale locale.

4 - Quelle est votre appréciation du parcours de formation proposé par l'E2C ?

⊕ points forts de l'école ? les stages, les cours, sorties.

⊖ points faibles ? l'absence de TDA ce que j'aime le moins.

5 - Quel est le facteur le plus déterminant dans votre parcours de formation ?

pour moi c'est l'emploi à trouver en priorité

6 - Votre appréciation de l'alternance en entreprise ?

pour moi c'est bien ce que j'aime bien

7 - Que vous a apporté l'école pour la suite de vos parcours personnel et professionnel

ça m'a fait progresser avec la remise à niveau.
et les stages de l'expérience.

8 - Avez d'autres remarques ou commentaires ?

découverte d'un métier de cuisinier et je rêve de avoir un
emploi

Ils y ont travaillé...

MEMBRES DE LA COMMISSION « ÉDUCATION, FORMATION, RECHERCHE ET INSERTION PROFESSIONNELLE »

Présidente : Françoise FRÈREBEAU (UNSA)

Vice-présidente : Brigitte SABARD (personnalité qualifiée compétente en matière d'environnement et de développement durable)

Secrétaire : Isabelle RAUSZER (CGT)

Membres : Bernard BLETTERY (personnalité qualifiée), Christian BOUTET (UREI et FNARS), Michel FALLET (FCPE), Dominique GENDRON (CGT-FO), Jean-Pierre MUGNIER (CGT), Xavier PAILLARD (FSU), Etienne RAVY (FFP et CFA), Jeanne RUBIN (UPA), Dominique RUHLMANN (CFDT).

CABINET

Michèle BLANCHOT, chargée d'études, Brigitte DUCHANOY, assistante

Un lien entre vous et nous...

<http://www.ceser-bourgogne.fr>

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne représente la société civile dans sa diversité.
Des femmes et des hommes échangent leurs idées, confrontent leurs points de vue,
pour formuler des propositions d'actions sur les grands projets bourguignons.

Retrouvez l'ensemble des avis et publications du CESER ainsi que toutes les dates des séances plénières sur son site internet.
Elles sont publiques, vous pouvez y assister.



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional